

Poursuites suspendues

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a suspendu hier les poursuites contre les professeurs de commissions scolaires et de cégeps ainsi que contre les employés d'établissements de santé qui avaient transgressé les lois 23 et 253.

Les 7.022 plaintes qui auraient apporté une somme de près de \$50 millions dans les coffres de l'Etat, avaient été portées devant les tribunaux par le gouvernement Bourassa et on se rappellera qu'à l'époque, le Parti québécois s'y était fortement opposé.

Par contre, les poursuites pour outrage au tribunal seront maintenues dans le cas des syndicats qui avaient passé outre aux injonctions des tribunaux. Le ministre Bédard a cependant tenu à mentionner qu'il ne s'agissait pas là d'un précédent puisqu'en 1974, le ministre de la Justice de l'époque, M. Jérôme Choquette, avait posé un geste similaire.

Comme il fallait s'y attendre, la députation libérale s'est vigoureusement élevée contre un tel geste et les répliques les plus virulentes sont venues du chef de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque, et de l'ancien solliciteur général, M. Fernand Lalonde.

Plus de détails en page A 7



ARTS



"A fleur d'oreille", tel est le titre du volume écrit par un étudiant du CEGEP de Jonquière, Jean-Pierre Gauvreau, au profit de l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich. Christiane Laforge a rencontré son auteur et nous livre dans le cahier des arts de cette semaine, ses impressions. De plus, on pourra également prendre connaissance des oeuvres de trois exposants, Benoît Savard, Jocelyn Boivin et Huguette Fortin, ainsi qu'un critique du volume de Pierre Vallières: "L'exécution de Pierre Laporte". Tout ceci et beaucoup d'autres choses aussi en plus des chroniques habituelles.

REGARD SUR



Le cheddar du frogamer Albert Perron, de Saint-Prime, a une réputation internationale, c'est bien connu. Des exploitations agricoles de cette municipalité, notamment la Ferme Laroche & Frères, du rang 3, comptent parmi les plus importants producteurs laitiers de la région. Or, même si l'agriculture demeure indiscutablement un facteur de prospérité locale, ce secteur d'activités n'est plus l'unique ressource économique de Saint-Prime. La diversité de son économie qui continue d'ailleurs de s'accroître empêche le chômage de faire trop de ravages. Plusieurs des entreprises industrielles de Saint-Prime sont intimement associées à l'exploitation forestière et à la transformation du bois. Saint-Prime, qui subit les conséquences de l'affrontement permanent Roberval vs Saint-Félicien, est l'un des rares endroits où il demeure possible d'accéder à la propriété sans se ruiner. Pages A 8 à A 12.

PERSPECTIVES



Un sujet on ne peut plus d'intérêt ces temps-ci, les débâcles, est traité cette semaine, dans Perspectives et pour faire plus frappant, on a choisi de relater les grandes débâcles de la Beauce. En plus, l'éminent spécialiste Paul Ohl traite des maladies engendrées par le sport professionnel. Enfin, un reportage sur la Baie James et un autre sur le théâtre de groupe en plus des chroniques habituelles.

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	D 2
— Bourse	B 7
— Bridge	B 10
— Cinéma	C 8
— Décès	B 11
— Echecs	C 9
— Finance	B 6
— Horoscope	C 9
— Mots croisés	C 9
— Mot mystère	B 10
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

MINI-LOTO

25 - 37006

11 - 95539

1 - 19500

38 - 78656

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

4e année No 148

Samedi 26 mars 1977

44 pages 25 cents

Entre 1961 et 1975

Le fédéralisme a coûté \$8.6 milliards au Québec

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Le fédéralisme canadien a coûté la somme de \$4.3 milliards au Québec entre 1961 et 1975 et, en ajustant ce

montant aux effets de l'inflation et en le calculant en dollars de 1975, le déficit s'élevé à \$8.6 milliards, soit plus de \$500 millions par année. Sauf pour les années 1974 et 1975, le

gouvernement fédéral a retiré beaucoup plus de bénéfices du Québec qu'il n'a eu à déboursier au chapitre des biens et services, depuis 1961, année du début de l'examen des comptes.

C'est ce qui ressort d'un document de 225 pages préparé par un comité fédéral-provincial d'économistes qui se sont inspirés du système de comptabilité nationale des Nations pour établir "les comptes économiques du Québec" à partir de chiffres fournis en majorité par Statistique Canada. Quatre membres du cabinet ont longuement expliqué à la presse, hier, la signification que le gouvernement Lévesque accorde à cette panoplie de chiffres, très complexes pour les profanes.

Le premier ministre René Lévesque, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay, le ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, et le ministre d'Etat au Développement économique, Bernard Landry, ont longuement commenté cette étude la plus exhaustive jamais effectuée sur les coûts du fédéralisme canadien.

Fédéralisme "non rentable"

Ils ont tenté de démontrer que le Québec y perdait, dans l'ensemble, à demeurer au sein de la Confédération puisque, a souligné le premier ministre, "le gouvernement fédéral a exercé en moyenne une ponction sur l'économie québécoise de l'ordre d'un demi-milliard de dollars par année et il s'en est servi pour financer des dépenses à l'extérieur du Québec".

En 1971 et 1972, le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce avait produit tout un ensemble de comptes de revenus et de dépenses pour divers agents économiques résidant ou opérant au Québec.

Mais, a affirmé M. Tremblay, le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa en avait interdit la publication parce que l'étude venait à l'encontre de la thèse du "fédéralisme rentable" de l'ancienne administration.

Guerre de statistiques

La publication de ce document déclenche une véritable guerre de statistiques, d'interprétation des chiffres qui feront le délice des économistes. Déjà hier, l'ancien ministre des Finances, M. Raymond Garneau, lançait la première riposte en contestant la portée et la signification des chiffres telle qu'expliquée par le gouvernement du PQ.

Le ministre Tremblay, qui ne veut pas, lui, partir une guerre des chiffres et contre personne, a tenu à préciser cependant que le document ne constitue pas un bilan complet de tout le contentieux fédéral-provincial, et qu'il ne contient pas tous les aspects des relations entre les deux ordres de gouvernement.

Cette mise en garde du ministre de l'Industrie et du Commerce n'a cependant pas empêché M. Lévesque d'en arriver "à la conclusion irréfutable que le Québec a financé ces 15 dernières années une partie importante des déficits extérieurs des autres provinces du Canada, quand on constate que le Canada, dans son ensemble, pendant la même période, a réalisé des déficits extérieurs de l'ordre de \$14 milliards".

Pour sa part, le ministre Morin a indiqué que le contenu du rapport avait été accepté par tous les dirigeants des autres provinces et du gouvernement fédéral.

De fait, seul le Québec a rendu public le document portant sur l'impact du fédéralisme et le ministre Tremblay n'a pas voulu divulguer la position financière des autres provinces vis-à-vis d'Ottawa.

M. Tremblay a néanmoins précisé qu'au moins deux autres provinces accusent également un déficit dans leurs comptes avec le fédéral, la Colombie-Britannique et l'Alberta, sans en fournir plus de détails.

L'Ontario

D'après les commentaires des ministres, c'est l'Ontario qui aurait le plus bénéficié des retombées économiques du fédéralisme, en biens et services.

Parallèlement au déficit québécois de \$4.3 milliards, le manque à dépenser du fédéral au Québec après répartition provinciale des surplus ou déficits de l'administration fédérale s'élevé à \$4.7 milliards, selon l'étude.

Par ailleurs, la population du Québec représentait entre 29 pour cent et 27.1 pour cent de l'ensemble canadien entre 1961 et 1975 et les dépenses fédérales directement créatrices d'emplois au Québec n'ont jamais dépassé 16 pour cent du total canadien.

Réactions

OTTAWA (PC) — Les milieux fédéraux n'ont guère réagi hier à l'étude publiée par le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, selon laquelle le Québec a versé \$4.3 milliards de plus qu'il n'a reçu entre 1961 et 1975 dans le cadre du système fédéral actuel.

Il n'a pas été possible de rejoindre la plupart des membres du Cabinet, qui se trouvaient à Toronto à l'occasion d'un atelier de travail du Parti libéral.

Toutefois, le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, a dit accueillir "avec le sourire" les chiffres avancés par son homologue québécois, M. Rodrigue Tremblay, disant qu'en raison de la complexité du sujet, on peut facilement arriver à des conclusions tout à fait différentes.

Le magazine MacLean's, par exemple, a-t-il dit, a récemment affirmé que le Québec gagnait \$3 milliards grâce à la Confédération.

Pour sa part, le nouveau sous-secrétaire du Cabinet au Bureau des relations fédérales-provinciales, M. Paul Tellier, a déclaré qu'il était pour l'instant prématuré de réagir à la publication de ces statistiques.

M. Tellier, qui dirige le nouveau service chargé de servir la cause de l'unité nationale au bureau du premier ministre, a par ailleurs déclaré que des études semblables sont en cours dans la fonction publique fédérale, mais qu'il appartient au gouvernement d'en faire connaître les résultats le moment venu.

Il a affirmé apprendre sans surprise que le gouvernement québécois publie une telle étude, sachant que les provinces ont demandé à Statistique Canada une répartition par province des comptes nationaux.

Il faut être très prudent dans l'interprétation de ces données, a-t-il dit, en raison de la complexité d'un sujet tel que le bilan économique du système fédéral.

C'est un problème de méthodologie, et l'on peut tout aussi bien utiliser des méthodes différentes, soit celle des flux financiers ou des coûts-bénéfices, a-t-il ajouté.

M. Tellier s'est cependant refusé à dévoiler la méthode sur laquelle le gouvernement fédéral pourrait reposer aux données publiées par le gouvernement du Québec.

Pour sa part, le ministre Chrétien, tout en affirmant ne pas vouloir juger de la

conclusion des chiffres publiés par le gouvernement québécois, a soutenu qu'il serait très heureux d'apprendre que le Québec donne plus qu'il ne reçoit au sein de la Confédération.

Il a expliqué qu'il serait intéressant d'apprendre que la position économique du Québec est à ce point saine qu'il peut contribuer positivement au système de redistribution des revenus entre provinces pauvres et provinces riches à la base du fédéralisme canadien.

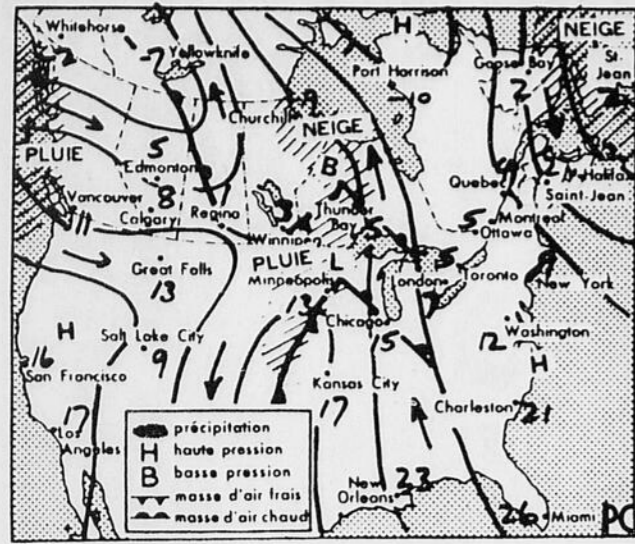
Jeudi, aux Communes, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, avait déclaré, en réponse à une question du député créditiste de Champlain, M. René Matte, qu'une évaluation des bénéfices économiques découlant du fédéralisme canadien ne peut qu'être arbitraire, compte tenu de la division des dépenses et des biens de la Couronne entre les provinces.

Les avantages de la Confédération ne se limitent pas à l'aspect financier, avait alors répondu M. Macdonald, en réponse à la question à savoir si le gouvernement fédéral allait présenter des arguments d'ordre économique plutôt que sentimental pour défendre sa thèse en prévision du référendum au Québec.



LE QUEBEC PERDANT — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay, a déclaré lors d'une conférence de presse à Québec, hier, que la province perd des milliards de dollars sous le système fédéral. De gauche à droite, le ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin, Bernard Landry, responsable du Développement économique, le premier ministre Lévesque et M. Tremblay. (Téléphoto PC)

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour samedi avec un aperçu pour dimanche.

Abitibi, Pontiac et Témiscamingue: ensoleillé. Maximum, près de zéro. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

Chibougamau, Haute-Mauricie et nord des Laurentides: nébulosité variable. Maximum, près de moins 2. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, près de 4. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

Montréal et sud des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, près de 4. Vents modérés par endroits. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'est: nuageux. Vents modérés. Maximum, près de zéro. Aperçu pour dimanche: dégagement.

Baie-Comeau et Sept-Iles: nuageux avec quelques brèves averses. Vents modérés. Maximum, près de 5. Aperçu pour dimanche: dégagement.

Gaspésie: nuageux avec quelques brèves averses. Vents modérés. Maximum, près de 5. Aperçu pour dimanche: dégagement en fin de journée.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées vendredi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	4	9
Victoria	1	9
Edmonton	-14	6
Calgary	-10	7
Saskatoon	-15	1
Regina	-10	5
Winnipeg	-3	6
Churchill	-27	-17
Toronto	-7	4
Kingston	-10	3
Ottawa	-11	1
Montréal	—	1
Québec	-2	3
Fredericton	-1	4
Saint-Jean, N.-B.	-2	3
Moncton	-1	1
Halifax	-1	5
Charlottetown	-2	1
Saint-Jean, T.-N.	-1	1
New York	-4	6
Washington	-2	11
Miami	21	24
Los Angeles	8	12
Acapulco	24	31
Barbade	24	28
Bermudes	14	19
La Havane	21	29
Kingston, Jamaïque	23	30
Montego Bay	23	30
Mexico	15	27
Monterrey	15	27
Nassau	17	25
San Juan	21	30
St. Kitts	21	28
Trinidad	21	32

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316 avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480
Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général:
Gaston VACHON
Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY
Redacteur en chef-éditorialiste:
Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information:
Bertrand GENEST
Chef des nouvelles:
Claude COTE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chief de pupitre
Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes
Paul BERGERON
Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND
Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)



DE NOUVEAU LE TEMPS DES BILLES — Vous rappelez-vous cette époque de votre jeunesse où vous partiez à l'école avec vos sacs de billes pour revenir avec des poches de billes. Eh bien, les temps se ressemblent. Ces étudiants de Sudbury, Lisa Demers, Claude Bouffar, et René Lacoursière, âgés respectivement de 9, 10 et 9 ans, s'exercent au jeu en vue d'améliorer leur dextérité.

(Téléphoto PC)

Un incendie ravage une maison à Ferland, hier

par Guy Bergeron

FERLAND — L'urgence que Ferland et Boileau aient leur statut de municipalité a été à nouveau démontré hier, lorsqu'un incendie a complètement ravagé la maison de M. Gustave Bergeron, une maison de deux étages où logeait également sa mère au deuxième étage.

Les pompiers de Port-Alfred ont refusé de s'y rendre et de prêter ainsi un camion à incendie pour la bonne raison qu'il n'y a aucune entente de service entre Ferland et Boileau et Port-Alfred.

M. Jean-Marc Simard, un résident de Boileau a même

rapporté hier, que les policiers pompiers de La Baie étaient tellement fatigués des appels que l'un d'eux aurait dit: "Brûlez". En effet, le feu a complètement détruit la maison de M. Gustave Bergeron, un père de famille de quatre enfants qui se retrouve aujourd'hui sur le pavé, de même que sa mère, Mme Eugène Bergeron.

D'ailleurs, le feu avait beau jeu du fait qu'à Ferland il n'y a pas de service d'aqueduc, pas de pompier, pas de camion à incendie.

Seul le vent alimente le feu. Heureusement les hommes de Ferland et de

Boileau ont réussi à éviter que le feu ne se propage aux bâtiments du fermier Gustave Bergeron.

M. Jean-Marc Simard n'a pas caché hier soir, qu'il était urgent que Ferland et Boileau obtiennent leur statut de municipalité pour permettre aux citoyens d'obtenir les subventions nécessaires à la création et à la construction, non seulement d'une caserne de pompiers, mais principalement d'un réseau d'aqueduc pour combattre non seulement l'incendie mais également pour obtenir les services primordiaux à une municipalité et à des citoyens civilisés en 1977 au Québec.

Pas de liberté provisoire pour Beaudoin et Pétel

par Guy Bergeron

ALMA — Me Denis Dionne, procureur de la Couronne, s'est objecté, hier matin, à la mise en liberté provisoire, de deux individus de Montréal, Guy Beaudoin et Marcel Pétel, accusés de nombreuses fraudes à Alma.

En outre, Pétel et Beaudoin devront comparaître dans le district judiciaire de Chicoutimi, où ils auraient possiblement commis des fraudes.

Les deux individus, par la

manipulation rapide de l'argent, obtenaient des montants de \$50 et de \$20, tantôt des succursales bancaires, tantôt de magasins.

Ils devraient comparaître à nouveau lundi, puisqu'à ce moment-là, Me Dionne aura toutes les informations lui permettant de s'objecter à leur mise en liberté provisoire, voulant faire la preuve que les deux individus représentaient un danger pour la société.

Vol
A La Baie, un vol au mon-

tant de \$1,500 a été commis aux Industries Saguenay, situé boulevard des Chutes.

En plus de causer des dommages, les voleurs ont apporté différentes machines de même qu'ils ont éventré les distributrices à eaux gazeuses et à cigarettes.

A Alma

Par ailleurs, hier, la Sûreté municipale à Alma arrêtait un individu qui avait modifié un revolver de départ, de façon à ce qu'il puisse tirer des balles de calibre .22.

Le procès de Lallemand s'instruira dès mardi

par Guy Bergeron

DOLBEAU — Le procès de M. Charles-Edouard Lallemand, de Dolbeau, s'instruira, mardi, au Palais de justice de Roberval.

Le chef de police, qui a été destitué par la Commission municipale et qui est en appel de sa destitution devant la Commission de police, est accusé d'avoir, entre les années 1971 et

1975, volé \$5,625.60 à la ville de Dolbeau.

C'est le juge Louis-René Lagace qui présidera le procès.

Me Claude Gagnon, procureur-chef de la Couronne, a une vingtaine de témoins à faire entendre pour étaler sa preuve.

C'est Me Gilles Boivin, de Saint-Félicien, qui représente M. Lallemand.

Corps découvert

CHICOUTIMI — La Sûreté municipale de Chicoutimi a ouvert une enquête par suite de la découverte du corps de Mme André Gauthier, âgée de 30 ans, à son logement du 1024, rue Desaulniers, à Chicoutimi.

Le coronar du district judiciaire, le Dr François-Xavier Brisson, a ordonné une autopsie pour tenter de déterminer les causes de la mort.

C'est le détective Marcel Caron qui mène l'enquête.

"Difficile d'évaluer la contribution fédérale"

— Marc Lalonde

TORONTO (PC) — Le ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada, M. Marc Lalonde, a affirmé, hier, qu'il est difficile d'évaluer la contribution du fédéral au Québec en termes comptables et a soutenu que le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre de bataille de chiffres là-dessus.

M. Lalonde a fait ces commentaires alors qu'il était questionné par les journalistes lors de l'atelier libéral qui se déroule présentement à Toronto. Selon lui, ces batailles de chiffres sont plutôt futiles et, de toute façon, le problème de l'unité nationale ne se jouera pas sur ces questions comptables.

Il a ajouté que le fédéral examinera de près les comptes nationaux rendus publics par le Parti québécois et qui démontrent que, de 1961 à 1975, le Québec a payé \$4.3 milliards de plus

qu'il n'a retiré du gouvernement central.

"Il se peut que nous soyons d'accord sur les chiffres, je ne le sais pas", a-t-il dit, ajoutant cependant que les comptes nationaux ne comprennent pas l'ensemble des transactions, et toutes les dépenses du secteur privé et public.

Quant à savoir si le fédéral a préparé de son côté une version de ces comptes nationaux, M. Lalonde a répondu qu'il faudrait po-

ser cette question à son collègue du ministère des Finances, M. Donald Macdonald, qui n'est pas encore arrivé à cet atelier politique.

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Lucien Lessard, a affirmé de son côté que ce genre de tableaux ne montrent pas tout l'argent que le fédéral injecte, directement ou indirectement dans une province mais qu'il entendait prendre connaissance de ces données avant de faire d'autres commentaires.

Alcan d'Alma

Débrayage des employés du magasin

par Gilles Paradis

ALMA — Les employés du magasin, à l'origine de l'Alcan, à Alma ont débrayé, jeudi matin, dans le but de protester contre la réorganisation qui, selon la partie syndicale, occasionnera la mise à pied de deux employés, à l'automne.

Les neuf employés en poste sont demeurés sur les lieux et ont occupé le magasin jusqu'à 18h15 et c'est un dialogue avec quatre responsables de la sécurité qui a mis fin à la contestation.

M. Richard Scullion, président du Syndicat des employés de magasins, a déclaré hier, que la réorganisation prévue par la compagnie était la goutte qui avait fait déborder le vase.

"Depuis la fin de la grève, soit le 15 novembre, a-t-il dit, on est victime de harcèlement et on batoue le personnel. De plus, il y a exagération dans les mises à pied, la compagnie arrivant toujours avec l'argument que c'était dû à la fermeture de la 405."

Le président du syndicat a fait savoir que les syndiqués avaient cessé l'occupation après le dialogue mais que la compagnie avait fait venir d'Arvida une vingtaine de policiers qu'elle tenait en retrait, en cas de nécessité.

La partie syndicale a rencontré les dirigeants de l'usine d'Alma, hier, pendant que le personnel du magasin était de retour au travail, afin qu'aucune pénalisation ne soit décrétée, mais une décision sera prise après que l'enquête de la police sera complète.

Le Quotidien n'a pu rejoindre aucun représentant de l'Alcan pour vérifier les faits.

Nashville et "1900" primés

COPENHAGUE (AFP) — Les critiques danois ont décerné, vendredi, à Copenhague, des prix "Bodil 1977" aux films "Nashville" de Robert Altman et "1900" de Bernardo Bertolucci, respectivement américain et italien. Le premier est qualifié de meilleur film américain, le second de meilleur film non-américain.

Le prix Bodil, tout comme le prix Oscar, est une statuette. Elle représente une femme.

Collège de Chicoutimi

Les professeurs menacent de débrayer mardi matin

CHICOUTIMI — Le Collège de Chicoutimi n'en est pas encore au bout de ses problèmes. Après le "congé" des étudiants, ce sont maintenant les professeurs qui menacent de débrayer dès mardi matin.

La décision prise hier par l'assemblée générale du syndicat des enseignants fait suite à l'intention manifestée par les instances administratives de l'institution de ne pas renouveler le contrat d'un enseignant pour la prochaine année académique.

Dans un communiqué remis hier à la presse, le comité exécutif du syndicat fait part du mandat qu'il a reçu des membres, émettant le souhait qu'il sera possible de trouver un terrain d'entente entre les parties d'ici mardi matin. Pour le syndicat, le terrain d'entente en question se traduira par un renouvellement du contrat de l'enseignant concerné.

Le professeur qu'on refuse de reembaucher est à l'emploi du Collège de Chicoutimi depuis un an et n'est pas encore légalement considéré comme un membre permanent du

personnel. Un membre du conseil de gestion a indiqué au Quotidien que ce cas représentait le seul, parmi plus d'une trentaine de cas à l'étude, dans lequel on a rendu une décision négative.

La partie syndicale allègue, en substance, que les faits exposés, dans ce cas, au comité de relations de travail de l'établissement, sont trop peu nombreux et disproportionnés au geste posé par l'administration à

l'égard du professeur. On indique en outre que les représentants de la direction ont développé, au conseil de gestion, une argumentation partiellement différente de celle qu'ils avaient présentée au CRT.

Ainsi, mardi matin, les enseignants du Collège de Chicoutimi, amorceront-ils une période indéfinie de journées d'études, à moins que n'intervienne, d'ici là, une entente entre eux et l'administration.

LEMIEUX & PEDNEAULT LTD
Fondé en 1906
23, RUE RACINE EST
TEL.: 543-3369
INCENDIE - ACCIDENTS - AUTO - VIE

H & R BLOCK
a 17 raisons qui devraient vous inciter à les laisser préparer votre déclaration d'impôt.

RAISON NUMERO 3.
Ils savent que la situation fiscale de chacun est différente. Aussi, prennent-ils le temps nécessaire à bien comprendre votre situation. De cette façon, ils vous aident à bénéficier de tous les avantages que la loi permet.
H & R BLOCK peut vous aider à payer moins d'impôt.

ALMA: 645, Sacré-Coeur
CHICOUTIMI: Place du Saguenay

Sears

CHICOUTIMI — 10, Racine est — 543-7306
JONQUIERE: 180, St-Dominique — 542-7672

H&R BLOCK
POUR VOTRE IMPÔT

HUI, GAUTHIER & Associés
INGENIEURS CONSEILS
424, RUE FAY, ARVIDA, QUE.
TEL.: (418) 548-3111

CONSULTATIONS
EXPERTISES
GENIE CIVIL
GENIE MECANIQUE

DRAINAGES
FONDATIONS
STRUCTURES
GENIE INDUSTRIEL

REFLEXION

Quand les hommes n'aident plus les humains, les civilisations périssent... ou s'effondrent.

Comité des relations humaines de Musac inc.

Réintégration de Fernand Gagnon

Abitibi-Price ne donne aucune réponse

par Gilles Paradis

ALMA — La compagnie Abitibi-Price n'a donné aucune réponse à la demande du Syndicat des employés de Price, à Alma, concernant la réintégration du vice-président du syndicat, à la production, M. Fernand

Gagnon, suspendu pour trois jours et a convoqué pour aujourd'hui, 13h30, une assemblée, à la salle Camaro, de Saint-Bruno.

L'appel de cette réunion fait suite à un avis de motion de l'assemblée de mardi voulant qu'un nouveau vote soit pris sur la

décision d'appuyer le syndiqué suspendu.

M. Jean-Claude Martel, président du syndicat, a fait part, hier, en fin d'après-midi, qu'à la suite des rencontres de mercredi et de jeudi, la partie syndicale devait rendre sa décision sur la condition émise à

l'effet que la suspension de M. Fernand Gagnon soit levée et ce, sans aucune condition. Le silence de la compagnie est interprété comme une réponse négative par la partie syndicale.

"Nous expliquerons aux membres la situation qui prévaut dans les négocia-

tions et tout ce qui a entouré la suspension de M. Fernand Gagnon. Nous leur demanderons de se prononcer, une fois pour toutes, sur un appui ou non à leur confrère de travail et je pense qu'il n'est pas question de faire des recommandations. Ils de-

vront juger par eux-mêmes."

Un porte-parole de Price avait dit, hier après-midi, qu'il était peu probable que la compagnie contacte le syndicat sur la suspension de l'employé syndiqué.

Par ailleurs, la compagnie Price a tenu à préciser

qu'à l'usine de Kénogami, quelque 300 employés étaient au travail pour les réparations et l'entretien de l'usine et qu'à Jonquières, à la cartonnerie, il n'y avait eu aucune fermeture, au cours de la semaine courante.

"Il n'y a qu'à Alma où il n'y a pas eu d'entretien, se-

lon le calendrier de travail établi", a dit le porte-parole de Price.

La réouverture de l'usine, à Kénogami, après la fermeture temporaire d'une semaine doit avoir lieu ce soir, à minuit tandis que celle d'Alma est prévue pour demain, à minuit.



Des permanents de la CSN ont manifesté, pour la deuxième fois devant les bureaux du Trust Général, à Chicoutimi, hier après-midi, en guise de protestation contre la grève de 14 mois qui persiste, à Québec. Les

permanents de la CSN ont tapissé les montres et des automobiles de papillons autocollants, (sticker).

Nouvelle séance de piquetage au Trust général

CHICOUTIMI — Des permanents de la CSN ont fait du piquetage symbolique en face des bureaux du Trust Général, à Chicoutimi, hier, en fin d'après-midi, en guise d'appui pour les 42 employés de Québec, en grève depuis 14 mois.

Mlle Denise Leduc, présidente du Conseil central des syndicats nationaux, qui était présente à cette démonstration de solidarité, a indiqué que ce deuxième geste de protestation à l'endroit du Trust Général, à Chicoutimi, serait suivi d'autres mouvements, à Arvida et à Alma où le Trust Général a des succursales.

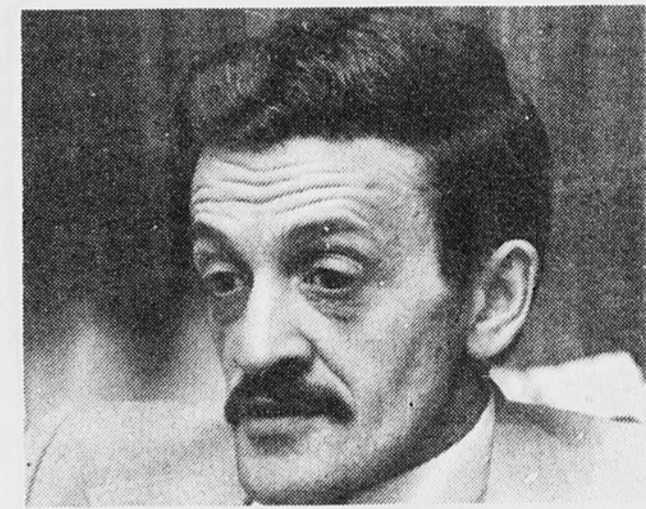
Les permanents de la CSN, en plus de faire du piquetage, ont collé des centaines de papillons autocollants, (stickers), sur les montres des bureaux du Trust Général sous les yeux des passants. Sur les papillons, de couleurs bleu et blanc, on pouvait lire "Boycottons le Trust Général."

Rappelons que 42 syndiqués du Trust Général, à Québec, sont en grève depuis 14 mois et que la CSN a

décidé d'étendre son action sur le plan provincial afin d'informer la population sur ce conflit qui s'éternise.

Les quelque 30 employés

de Chicoutimi ne sont cependant pas syndiqués et ont regardé de l'intérieur des bureaux, la manifestation qui s'est déroulée par une température froide.



Bertrand Tremblay

Les producteurs ne veulent pas revivre l'expérience de 1976

CHICOUTIMI — Les producteurs de lait de la région ne tiennent pas à revivre, en 1977, une année semblable à 1976. C'est dans cet esprit que le président de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Bertrand Tremblay, vient de s'adresser au ministre fédéral de l'Agriculture, de même qu'au président de la Commission canadienne du lait, dans le but de proposer des modifications à la politique laitière actuelle.

En substance, les propositions de l'UPA tournent autour d'un réajustement des prix et du volume de production.

Ainsi, M. Tremblay a-t-il manifesté le désir de retrouver, dans la nouvelle politique, un volume de production permis suffisant pour atteindre le seuil de la rentabilité, tant pour la ferme que pour l'usine de transformation. Il demande aussi un prix correspondant au coût de production; des frais d'exportation de beaucoup diminués, au niveau des producteurs; un contrôle très limitatif des importations de fromage et des autres produits du lait, de même qu'une taxe sur les importations.

M. Tremblay a sollicité l'appui des députés fédéraux de la région en vue de la satisfaction des revendications qu'il a formulées au nom de l'organisme qu'il représente. La Fédération de l'UPA a aussi demandé le support des deux fédérations de lait, de même que celui de la Confédération de l'UPA.

Dans le communiqué émis hier, l'organisme si dit résolu à prendre tous les moyens susceptibles d'aider à ce que "la situation vécue l'an dernier par les producteurs de lait, et particulièrement par les producteurs de lait industriel, ne se répète pas cette année".

Tél.: 549-7461

R. Guy Dion, O.D.
OPTOMETRISTE

302, St-Vallier — Chicoutimi

G7H 4J1

Le comité Affaires-Jeunesse, une formule qui mérite d'être maintenue

par Laurent Tremblay
DOLBEAU — "Cette formule du comité Affaires-Jeunesse doit être maintenue car le système d'éducation tente de former des hommes et de s'intégrer dans le milieu de travail."

Tel est le commentaire qu'apportait M. Raymond-Marie Lapointe à l'issue de cette sixième et dernière rencontre des étudiants finissants en professionnel long de l'école polyvalente Jean-Dolbeau, avec les employeurs et qui concernait le secteur de

forêt. Le coordonnateur de la formation professionnelle de la Régionale Louis-Hémon devait rendre hommage à la Chambre de commerce du secteur de

Dolbeau pour cette initiative prise il y a quatre ans déjà en collaboration avec l'école polyvalente Jean-Dolbeau et le Centre de Main-d'œuvre du Québec, afin de pouvoir réaliser un premier contact entre employeurs et étudiants. "J'espère que ce dialogue va se continuer pour aller toucher du doigt le vrai milieu de travail, a-t-il fait remarquer. C'est en même temps un guide pour nous dans l'orientation à donner à nos cours."

M. Lapointe a poursuivi en affirmant que le système public essayait de répondre aux aptitudes des gens et qu'il restait au milieu de travail à faire sa sélection pour en profiter pleinement.

M. Benoit Tremblay

M. Benoit Tremblay estime que les quelque 100 étudiants ont pu recevoir des conseils judicieux au cours de ces six rencontres laissant présager d'heureuses répercussions. Soulignant que la Chambre de commerce continuera cette initiative l'an prochain, le président a indiqué que le comité dirigé par une forte équipe sous la direction de MM. Réal Dufour et Jean-Louis Poirier a réellement atteint ses buts en considérant la grande participation des employeurs à chacune des rencontres.

M. Réal Dufour

Pour sa part, M. Réal Du-

four devait mentionner que le comité Affaires-Jeunesse qui a pris naissance il y a quatre ans commence à récolter des fruits tangibles.

Le directeur de l'enseignement n'a pas tari d'éloges envers les employeurs qui ont si bien répondu à l'invitation et il a notamment mentionné l'ampleur que prenait cette présente réunion en comptant la présence de personnes venant de Québec et de La Tuque.

Après avoir souligné l'apport financier de la Chambre de commerce et les frais de repas, M. Dufour a déclaré que le comité préparera incessamment une évaluation qui sera remise aux dirigeants de la Chambre.

"Nous avons tous mis la main à la pâte, a-t-il dit, et j'ose espérer que la conclusion de ce rapport sera de continuer ces rencontres bénéfiques pour nos étudiants."



Raymond-Marie Lapointe

Vingt pour cent des étudiants aux cours

CHICOUTIMI — Environ 20 p.c. des étudiants du Collège de Chicoutimi, soit entre 450 et 500, se sont présentés aux cours, hier, après que le conseil de gestion eut entériné la décision du comité pédagogique de poursuivre l'enseignement normalement.

On sait que les étudiants de cet établissement ont eux-mêmes décrété un congé de trois jours, cette semaine. Ils voulaient ainsi profiter d'un avantage similaire à celui dont bénéficient les étudiants d'autres institutions collégiales de la région.

On a indiqué qu'à Chicoutimi, ce congé précéderait une période d'examen dans plusieurs départements du collège, et se présentait plutôt comme une période de travail que de loisirs. Hier, d'ailleurs, on n'a noté aucune diminution du volume normal de la

clientèle de la bibliothèque.

Il appert par ailleurs que les étudiants auraient dû faire passer leur demande par les instances administratives compétentes pour avoir une chance d'obtenir le congé. Il semble cependant douteux qu'ils eussent pu obtenir satisfaction complète à leur demande.

Ainsi a-t-on indiqué, du côté de l'administration, qu'il n'était pas possible d'écourter, notamment, des stages en cours, pour lesquels on ne peut reprendre le temps perdu.

Un représentant des parents au comité de gestion a parlé d'une possibilité d'obtention d'un tel congé de mi-session sur une base de planification et, possiblement, par département, et non globalement.

Un représentant étudiant, membre du même organisme, a indiqué, de son côté, que le problème

du congé de mi-session ne datait pas d'hier et que l'association étudiante, maintenant inexistante, avait déjà présenté des demandes en ce sens. La direction avait alors indiqué, selon lui, qu'elle n'acceptait pas d'écourter la session pour accorder ce congé, et qu'il y aurait plutôt lieu de songer à un allongement de la période scolaire.

Lorsqu'on avait finalement voté l'horaire de cette année, il n'y avait plus aucun représentant étudiant au conseil de gestion.

Au cours de ces années, le collège a dispensé des diplômes à 113 étudiants, dont 71 avaient étudié en vue de devenir pilotes de ligne. Trente-six autres sont devenus des spécialistes du pilotage de brousse et six sur hélicoptère.

50,000 heures de vol sans accident

CHICOUTIMI — L'école de pilotage du Collège de Chicoutimi vient d'ajouter une marque d'honneur à son blason en réalisant sa cinquante millièmes heure de vol sans accident.

L'école fait part de cette nouvelle dans un communiqué remis hier à la presse.

Le Collège de Chicoutimi dispense le cours de pilotage depuis maintenant neuf ans. On n'a eu à déplorer aucun accident pendant cette période.

Au cours de ces années, le collège a dispensé des diplômes à 113 étudiants, dont 71 avaient étudié en vue de devenir pilotes de ligne.

Trente-six autres sont devenus des spécialistes du pilotage de brousse et six sur hélicoptère.

Dans le communiqué, on indique que depuis 1967 "les membres de l'école ont travaillé sans relâche pour enseigner aux étudiants l'importance d'un travail consciencieux, d'une attention particulière à leurs activités et de la mise en application d'une réglementation sévère".

SESSION D'ETE 1977 DEMANDE D'ADMISSION

Les personnes qui désirent suivre des cours à la session d'été 1977 et qui n'ont pas encore présenté leur demande d'admission, doivent remplir le formulaire approprié et le retourner avant le 1er avril.

Pour plus de renseignements, on s'adresse à:

Bureau du registraire
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1
Téléphone: 545-5613



Université du Québec à Chicoutimi

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

L'amnistie est-elle le prélude au contrat social?

Après l'abandon des poursuites contre le Dr Henri Morgentaler, coupable d'avoir pratiqué des avortements illégaux, et l'abrogation de la loi provinciale des mesures anti-inflationnistes, le gouvernement péquiste a rendu inopérantes, hier, les lois 23 et 253 adoptées au cours des dernières négociations dans les secteurs public et parapublic. La première rappelait les enseignements à leurs responsabilités professionnelles tandis que la deuxième visait au maintien des services essentiels, dans les hôpitaux.

Elles ont été allègrement défiées. On se rappellera le cauchemar vécu par les étudiants, les malades et les vieillards.

Le ministre Marc-André Bédard a justifié sa décision en expliquant que les tribunaux auraient été bientôt inondés de 7,022 plaintes dont les amendes auraient totalisé un minimum de \$9 millions et un maximum de \$50 millions.

Comme je n'ai pu rejoindre le député de Chicoutimi, au téléphone, hier après-midi, son attaché de presse Jean-Robert Nadeau m'a donné des précisions supplémentaires.

D'abord, la poursuite des plaintes jusqu'à leur épuisement se serait théoriquement prolongée durant une dé-

cennie. Et on est à deux ans d'une nouvelle ronde infernale des négociations dans les secteurs public et parapublic.

En outre, le Parti québécois, ayant combattu l'adoption de ces lois qu'il considérait anti-syndicales, avait beaucoup de scrupules à les faire appliquer.

Mais quelles que soient les justifications que le gouvernement péquiste nous étale, sa décision en indignera plusieurs.

Le gouvernement laisse planer de graves doutes sur son impartialité et son indépendance", écrivait hier le directeur du "Devoir", Claude Ryan. Ce dernier émettait toutefois l'hypothèse d'entretiens secrets entre le gouvernement Bourassa et les autorités syndicales, avant le scrutin du 15 novembre dernier. "On serait alors pratiquement convenu que les poursuites contre les individus seraient abandonnées, mais que les poursuites contre les syndicats seraient maintenues, ceux-ci devant plaider coupables lors de la comparution en cour et s'attendre à ce qu'en retour, la Couronne invoque des circonstances atténuantes pour solliciter, à leur avantage, la clémence des tribunaux..."

L'éditorialiste du "Devoir" aurait préféré cette solution qui préserverait le principe de l'égalité de tous de-

vant la loi plutôt que cette ingérence du politique dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Cet éclairage indique que, sous l'ancien gouvernement comme avec l'actuel régime, les Yvon Charbonneau, les Marcel Pépin, et les Louis Labege savaient pertinemment ne courir aucun risque grave pour eux et leurs troupes de radicaux à défier l'Etat au cours des dernières négociations.

Le jeu des relations de travail est donc complètement faussé, et ce n'est sûrement pas la philosophie du nouveau ministre du Travail, Jacques Couture, qui le rétablira.

Dans les secteurs public et parapublic, l'équilibre des forces n'a jamais existé: on peut transgresser les lois, exiger le couteau sur la gorge de l'Etat, des avantages absolument incompatibles avec les possibilités économiques de la population, sans craindre de subir les rigueurs de la justice. Les négociations deviennent ainsi une véritable farce, puisque les pressions économiques n'existent pas comme dans l'entreprise privée. Aucun gréviste ne risque des coupures sévères de revenu. Tous les syndiqués de l'Etat savent qu'un décret contiendra toujours les dernières concessions faites par l'employeur.

D'ailleurs, le déséquilibre provoqué par la dernière abdication du gouvernement libéral, juste avant l'élection générale, pour acheter la paix, est tellement flagrant que le gouvernement a dû abolir sa propre Régie des mesures contre l'inflation afin de légaliser rétroactivement la prodigalité de son prédécesseur.

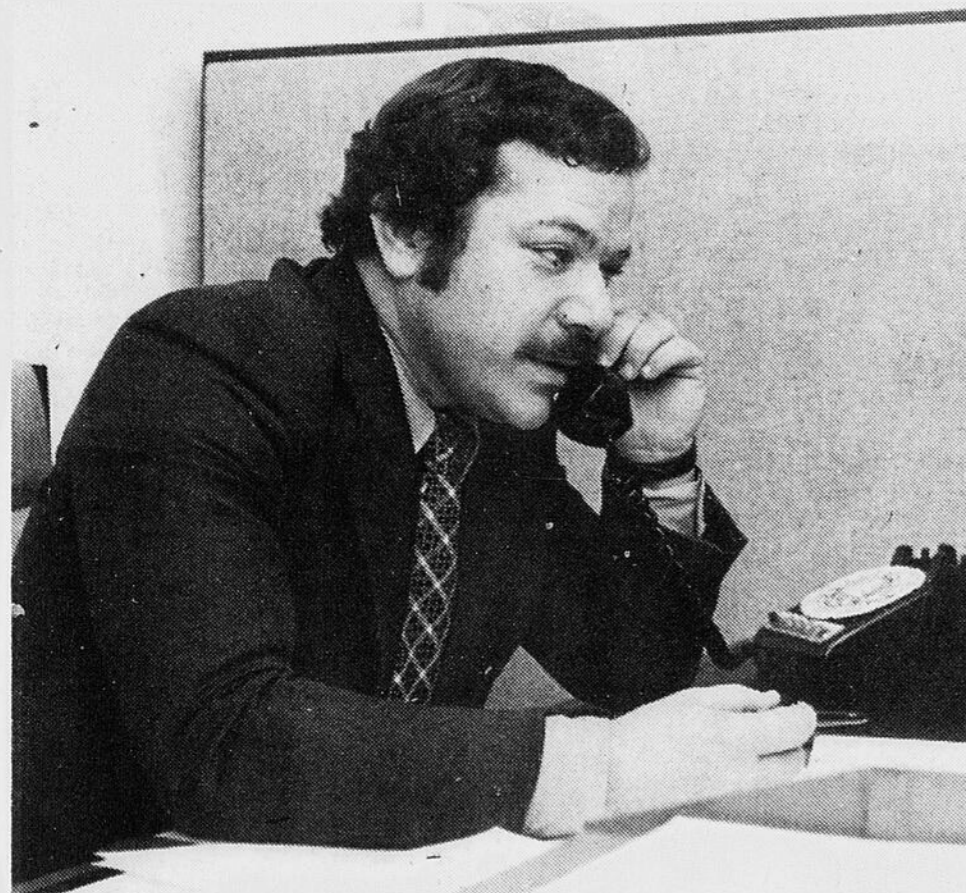
C'est d'ailleurs la gourmandise des syndicats dans les secteurs public et parapublic qui est responsable du déficit catastrophique de \$873.4 millions enregistré au terme de la dernière année financière. Le ministre Jacques Parizeau a en effet, précisé, mercredi, que l'ancien gouvernement avait enrichi ses offres patronales de \$393 millions et le régime de retraite de ses employés de \$125.1 millions, juste avant le déclenchement de la campagne électorale.

Aujourd'hui, Baptiste doit payer, sans espérer évidemment une amélioration des services de l'Etat.

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

Le député Brassard propage l'incendie chez Price



Alma, ce 22 mars 1977

Jacques Brassard, député du Lac-St-Jean, à l'Assemblée nationale, Hôtel du gouvernement, Québec, P.Q.

Monsieur Brassard,

J'ai pris connaissance de la nouvelle parue dans Le Quotidien de samedi, relativement à votre intervention auprès du ministre du Travail et de la Main-d'Œuvre, M. Jacques Couture, je vous félicite pour la diligence dont vous faites preuve dans le dossier de la compagnie Price d'Alma.

J'ai aussi lu votre critique visant la compagnie Price, concernant la mise à pied temporaire de l'employé Gagnon et je cite:

Le geste n'est pas bon. Ce n'est pas qu'un simple syndique qui est suspendu. C'est un chef syndique. Je trouve que c'est jeter de l'huile sur le feu.

Ne vous en déplaise, M. Brassard, je crois qu'une déclaration ainsi faite, équivaut à jeter de l'huile sur le feu. Cependant, comme il nous faut toujours présumer de la bonne foi de quelqu'un, je préfère croire que la maladresse de votre déclaration est due au manque d'information.

Il est normal, et tout le monde en convient, qu'un député en session à Qué-

bec ne peut pas être au courant de tout ce qui se passe dans son comté. Il est moins normal, cependant, qu'un député courtise les citoyens avec des déclarations partisanes.

Nous savons tous, qu'au Canada et au Québec, nous jouissons d'un système juridique à la portée de tous et que les juges qui président nos tribunaux, qu'ils soient fédéral ou provincial, sont dignes d'être à la tête de ce que je crois être la base fondamentale d'une société, la justice.

Voici donc l'information que je désire vous livrer par la présente. Récemment, plus précisément il y a trois semaines, il m'a été donné d'assister à une cause civile qui a été entendue au Palais de justice d'Alma, en Cour supérieure. Les parties à cette cause étaient les suivantes:

Martel (Demandeur)
—vs—
Bouchard (Défendeur)

Pour mieux nous situer, précisons que Martel, le demandeur, est le président du Syndicat des employés de la compagnie Price. Bouchard est un entrepreneur dont la bonne réputation n'a pas été mise en doute et le demandeur lui-même, admet sa compétence et son intégrité.

Voici un bref résumé de la cause:

La maison par l'entrepreneur Bouchard et ce, pour un montant de \$23,150. La construction terminée, Martel prend possession de sa maison et refuse de payer à Bouchard une somme de \$4,150, invoquant que des changements ont été apportés dans l'exécution du plan préparé par un confrère de travail de Martel.

L'entrepreneur affirme s'être fié à la parole de Martel et n'a pas fait signer à ce dernier, un document attestant l'autorisation de faire les changements presument demandés.

L'omission d'obtenir cette signature, soustrait l'entrepreneur de son droit à faire sa preuve. (Légalement parlant, nous savons ou nous devons savoir, qu'il faut presque toujours commencer une preuve par un écrit).

Conséquemment, le tribunal a fait droit aux conclusions demandées par Martel.

Vous constaterez que le président du syndicat de la compagnie Price, a eu gain de cause dans ce dossier sans avoir besoin de prendre à caution huit cents employés, autant de femmes et des milliers d'enfants.

Comme vous pouvez le voir par cette cause, que l'on soit syndique, patron, homme d'affaires, professionnel ou autres, il y a une

seule justice pour tout le monde.

Nous avons la certitude que le président du syndicat de l'usine Price connaît l'existence de moyens légaux efficaces. Pourquoi dans le cas de Gagnon, vice-président du même syndicat, ne s'adresse-t-il pas à un tribunal compétent, lequel saurait donner raison à Gagnon ou à la compagnie? Aurait-on peur de ce procédé parce que très efficace et pas assez divertissant?

Pourquoi demander ou exiger de huit cents employés, d'entreprendre, bon gré, mal gré, une grève stérile qui se veut pénible pour tout le monde? Il faut penser qu'à l'usine, au bureau, ou ailleurs, nous sommes tous égaux.

Au risque de faire fausse route, M. le député, je vous dit qu'il est dommage que le droit de grève, qui était un instrument si précieux, ait été transformé en un jeu de "qui perd, gagne et qui gagne, perd".

Enfin, M. Brassard, permettez-moi de vous dire et ce, sans réserve aucune, que le fait que l'employé Gagnon soit un chef syndique, comme vous le dites si bien, ne lui confère aucun droit spécial. Il a droit, comme tout le monde, au statut d'homme responsable.

Je trouve beaucoup plus logique et régulier, qu'une compagnie s'adresse directement à son employé, peu importe qu'il soit chef syndique, contremaître ou surintendant. L'employeur a lui aussi des droits qu'il faut respecter; il a des comptes à rendre aux actionnaires qui, eux, tout comme vous et moi, ne sont pas intéressés à faire des prêts sans intérêts.

En terminant, permettez-moi de vous livrer une pensée bien personnelle:

"Dans la vie, on a tous le devoir et le pouvoir de faire et rendre compte; si ce n'est aux hommes, c'est à Dieu! Alors pourquoi tant se battre pour devenir INDEPENDANT, quand on sait que nous sommes tous dépendants... les uns des autres."

Vous remerciant de m'avoir lu, je vous prie d'agréer, M. Brassard, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Aurèle Boily, c.a.,
675, rue Scott,
Place des Postes,
Alma, Lac-St-Jean, P.Q.



Il est dangereux de conduire à Chicoutimi

Au chef de police et à Fernand Gravel, responsable de la signalisation, municipalité de Chicoutimi.

C'est à plusieurs reprises que j'ai déploré la vitesse excessive des conducteurs véhiculant en particulier dans la rue Bégin, et cela, par téléphone, à la police. De plus, dernièrement j'ai dû essayer de "couper" la circulation interne aux heures de pointe pour m'engager dans cette sata-née route.

Voici la situation: à l'intersection des rues Dubé, Bégin, et des Champs-Elysées, il y avait un feu de circulation! Mais présentement, il n'y a plus qu'un clignotant.

Essayer de traverser la rue Bégin de la rue Dubé à la rue des Champs-Elysées est un vrai tour de force.

Je ne comprends pas la politique de la ville, ou dans cette région les primes d'assurances automobile sont une des plus élevées au Québec!

On incite, ainsi les chauffeurs à prendre des risques inutiles et encourir des accidents.

En plus, si les autorités policières pouvaient simplement faire respecter les règlements ayant trait aux limites de vitesse, les risques d'accident seraient

de beaucoup diminués et les piétons n'auraient pas une peur insurmontable à traverser une rue ou à se promener le long des rues

Bienvenue à avril!

Avril fait fondre les glaçons; avril fait renaître les bourgeons; avril fait aussi reverdir les buissons et quelquefois, il fait apparaître les petits papillons. Avril veut dire espoir, donc espérons que peut-être d'ici au printemps, ce ne sera pas long.

Des fois les apparences sont trompeuses, ça nous le savons. Alors, probablement qu'avant longtemps le beau temps va arriver pour de bon et que le soleil va se dépêcher de faire disparaître ce restant de neige à fondre, qui sera encore une fois remplacée par du gazon. Avril là, comme toujours, nous recommençons et c'est avec beaucoup de joie que nous travaillerons pour préparer nos plantations et tout ce qu'il faut pour la belle saison. En attendant, ici dans nos maisons, il y a beaucoup de petits plants qui ont fait leur apparition. Alors nous les faisons courir ici et là sur nos fenêtres, avec précaution pour que du soleil elles en reçoivent les rayons.

Puis, à tous les jours nous les soignons avec

de cette ville. En étant assuré qu'avec un peu de bonne volonté cette situation sera améliorée.

A nos correspondants

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Marie Danis,
215, Faraday,
Arvida.

André Richard, ingénieur, 1416, Bégin, Chicoutimi. Ahuri par la conduite des gens du Saguenay.

Le 25 mars.

Le scénario se précise: l'indépendance d'abord

Dans son programme officiel, le Parti québécois s'engage à "mettre immédiatement en branle le processus d'accès à la souveraineté en proposant à l'Assemblée nationale, peu après son élection, une loi autorisant à exiger d'Ottawa le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs, à l'exception de ceux que les deux gouvernements voudront, pour des fins d'asso-



GILLES LESAGE
(Tous droits réservés. Le Quotidien et EdMedia)

ciation économique, confier à des organismes communs".

Ce n'est que dans le cas où il lui faudrait procéder unilatéralement que le gouvernement du PQ s'engage à "assumer méthodiquement l'exercice de tous les pouvoirs d'un Etat souverain, en s'assurant au préalable de l'appui des Québécois par voie de référendum".

Au cours de la campagne électorale qui devait le porter au pouvoir, le PQ a mis en sourdine son projet fondamental de souveraineté-association, promettant aux Québécois un bon gouvernement provincial, dynamique et intégré. Il promet en outre que le processus d'accès à la souveraineté ne serait pas mis

en branle immédiatement, mais que la population serait consultée au préalable par voie de référendum, devenu inconditionnel. Ce changement d'optique devra être entériné par voie d'amendement au programme du parti, ce qui sera fait au prochain congrès général, dans deux mois, à Montréal.

Dans son message inaugural à l'Assemblée nationale, il y a trois semaines, le premier ministre a accentué, du moins dans l'esprit de plusieurs, la tendance étape par étape et gradualiste en présentant aux députés un impressionnant train de mesures où l'objectif ultime du PQ avait la portion congrue. M. René Lévesque y évoquait, certes, "le seuil de la maturité nationale" franchi le 15 novembre, et le droit indiscutable du Québec à l'autodétermination. Et il faisait état de deux grandes étapes: 1) l'étude et l'adoption dès cette année de la loi-cadre sur le référendum; 2) l'approfondissement de l'option souveraineté-association qui est la raison d'être du PQ depuis sa fondation. Devant les journalistes, il ajoute que les deux réalités sont indissociables et que la géographie sera toujours la même.

Il n'en fallait pas plus pour que les moindres propos des ministres et députés soient interprétés de façons divergentes et pour que s'installe même une certaine confusion. Au cours des derniers jours, le premier ministre a mis les points sur les i, de façon claire et nette: le premier objectif de son gouvernement est de réaliser l'indépendance politique du Québec; la population sera d'abord consultée par voie de référendum au cours du premier mandat; les négociations avec le reste du Canada ne débuteront pas avant mars après le référendum.

M. Lévesque précise que l'objectif du PQ est de sortir du régime fédéral, de faire en sorte qu'il n'y ait plus de lien avec le Parlement fédéral et que la totalité des impôts soient payés à Québec seulement. Et la nouvelle association avec le Canada, purement économique, n'est qu'un complément à l'indépendance.

C'est donc l'indépendance ou la souveraineté d'abord, ensuite, ou au mieux de façon parallèle, une nouvelle association prenant exemple sur la Communauté économique européenne. L'étude en cours au ministère des Affaires intergouvernementales, sous la direction de M. Bernard Bonin, ne porte d'ailleurs que sur les diverses hypothèses d'association économique. Et le ministre, M. Claude Morin, a bien précisé qu'il n'est pas question qu'elle déborde sur des hypothèses plus larges d'association politique.

Le scénario se précise donc autour de deux grandes axes: d'abord la recherche de l'indépendance par la publication de dossiers importants, l'information et finalement la consultation des citoyens; ensuite, la recherche d'une nouvelle association économique, dont le contenu et les modalités restent à préciser. Entre-temps, pas de négociations à la pièce, et si M. Trudeau veut en faire, qu'il soumette des propositions.

Justement, le premier ministre fédéral ne l'entend pas de cette oreille. Pour M. Trudeau, l'indépendance et l'association sont absolument incompatibles, et le Québec ne peut pas obtenir à la fois l'indépendance et les avantages de demeurer au Canada. Il se dit disposé à discuter et à négocier une nouvelle association, mais sans le préalable de l'indépendance. Voilà en gros où les choses en sont: entre Québec

et Ottawa, c'est un dialogue de sourds et la polarisation entre deux tendances extrêmes symbolisées autour de MM. Lévesque et Trudeau. En sera-t-il ainsi jusqu'à l'affrontement du référendum, dans deux ou trois ans, chacun durcissant ses positions tout en les raffinant à la limite?

Cette perspective peu réjouissante soulève plusieurs interrogations, que d'autres ont déjà évoquées et qu'il n'est pas superflu de reprendre. En se contentant, comme il le fait, à l'indépendance d'abord, le gouvernement n'outrepasse-t-il pas le mandat qu'il a obtenu le 15 novembre? La promotion de l'indépendance et de tout ce qu'elle implique en énergies et ressources ne relève-t-elle pas du Parti québécois et non du gouvernement qui représente l'ensemble de la population, et non les seuls indépendantistes?

Ces distinctions peuvent sembler oiseuses à certains, mais n'y a-t-il pas grave danger de conflits d'intérêt à se servir de ses fonctions ministérielles et de l'appareil gouvernemental pour promouvoir un objectif qui ne fait pas partie de son mandat actuel? Les "non-alignés", ceux qui ont voté pour le PQ sans être indépendantistes et parce qu'ils voulaient un bon gouvernement, devront-ils faire un choix prématuré entre le Québec et le Canada? Entre le "tout" des séparatistes inconditionnels et le "rien" des fédéralistes à la Trudeau, n'y a-t-il pas place pour la reprise d'un dialogue inédit, à inventer et à imaginer?

Dans les meilleurs scénarios, il n'y a parfois que deux vedettes, mais les rôles de soutien et secondaires ne sont pas à négliger. Et les meilleurs spectateurs ne sont pas ceux qui se contentent d'applaudir leur acteur favoris.

Déficit fédéral de \$2 milliards au Québec

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — La tendance du gouvernement fédéral à accumuler des surplus dans ses opérations au Québec a commencé à décroître depuis 1969, où la somme excédentaire de \$759 millions est tombée graduellement pour se solder finalement par un déficit de \$2 milliards en 1975.

C'est ce que révèle le document fédéral-provincial sur les comptes économiques du Québec dans le régime fédéraliste, rendu public hier, par le gouvernement du Québec.

A cet égard, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a expliqué que le



Rodrigue Tremblay

déficit fédéral de \$2 milliards en 1975, s'expliquait de cinq manières et n'était, de ce fait, que passager:

- la crise du pétrole au cours de laquelle Ottawa a injecté près d'un milliard au Québec pour maintenir le prix du pétrole au-dessous du prix mondial;
- la récession internationale;
- la faiblesse de l'économie ontarienne qui constitue un important marché pour le Québec;
- la politique commerciale canadienne dans plusieurs secteurs;
- d'importantes grèves qui ont eu lieu dans l'année dans plusieurs secteurs stratégiques.

L'épargne Un des principaux secteurs où "une politique restrictive" du fédéral a nettement désavantagé les Québécois en général est celui de l'épargne où, entre 1961 et 1975, l'exportation nette de l'épargne du Québec s'est chiffrée par \$8.7 milliards.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est interrogé sur le mécanisme qui a pu permettre une telle hémorragie de l'épargne.

M. Tremblay a expliqué que l'administration fé-

férale en percevant plus d'impôts et autres contributions dans une province que les dépenses qu'elle y effectue, peut y soutenir une épargne forcée, c'est-à-dire une diminution de dépenses qui aurait pu créer de l'emploi et des revenus.

Le principal des intermédiaires financiers par lesquels sort l'épargne du Québec a été le gouvernement fédéral entre 1961 et 1973, selon M. Tremblay.

"En poursuivant une politique systématiquement restrictive au Québec, c'est-à-dire en soutirant d'avantage de fonds du Québec qu'il n'en a versés, le gouvernement fédéral est le principal responsable de la stagnation économique chronique qui prévaut au Québec.

"De 1961 à 1973, toujours selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, le fédéral a soutiré du Québec un montant net de \$6.9 milliards et cet excédent des revenus fédéraux au Québec a servi en grande partie à financer le développement économique des autres régions du Canada."

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a confié aux journalistes que cette étude exhaustive démontre clairement, si l'on remonte jusqu'en 1961, une volonté du fédéral de ne pas favoriser le développement économique du Québec, comme il l'a fait pour l'Ontario, notamment.

M. Garneau; des correctifs

Appelé à commenter cette montagne de chiffres, l'ancien ministre des Finances, Raymond Garneau a reconnu la véracité des statistiques, dans un premier temps.

Paraissant un peu mal à l'aise, le député libéral de Jean-Talon a reconnu qu'il ne pourrait prouver la rentabilité du fédéralisme avec un tel document.

Mais, a-t-il ajouté, ce n'est pas la séparation du Québec qui améliorerait la situation pour les Québécois et il faudrait plutôt continuer à se battre et à amener Ottawa à instaurer de nouveaux programmes, à modifier le système de péréquation, à augmenter les transferts d'impôt aux provinces, entre autres.

"Je ne suis quand même pas prêt à me battre pour quelque chose qui n'est pas correct", a-t-il confié aux journalistes.

Si M. Garneau ne conteste pas le bien-fondé de l'étude, il reproche cependant vivement au premier ministre Lévesque "de manipuler ces chiffres publics à des fins partisans".

Il a dit qu'avant de tirer des conclusions comme celles du gouvernement péquiste, il faudrait voir de plus près l'analyse des comptes nationaux.

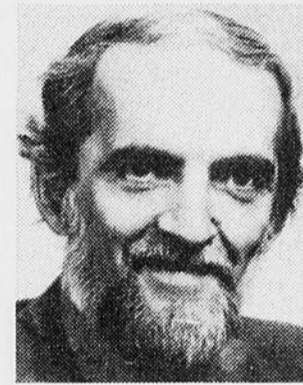
M. Garneau a précisé qu'il faudrait être en mesure par exemple d'avoir les chiffres reliés au paiement des dividendes et d'intérêts de même qu'aux autres invisibles comme les dépenses de tourisme.

Par ailleurs, le député de Jean-Talon a dit qu'il n'avait pas jugé bon de publier des statistiques de ce genre en 1973, 1974, parce que les autres gouvernements ou membres du comité fédéral-provincial n'étaient pas encore d'accord sur des éléments de l'étude.

Musée du Québec

Une partie du plancher du troisième risque de céder

QUEBEC (PC) — Une partie du plancher du troisième étage du Musée du Québec risque de céder sous le poids des oeuvres d'art qui y sont entreposées tandis qu'à l'entrepôt du ministère des Affaires culturelles, dans le quartier Limoilou, une grande partie des collections du patrimoine québécois sont en train de se détériorer à tout jamais.



Laurent Bouchard

Cette "situation intolérable" a été dénoncée, jeudi, par le directeur du musée, M. Laurent Bouchard, qui en a attribué la responsabilité au ministère des Travaux publics, qui serait resté sourd depuis deux ans aux appels lancés par le musée et le ministère des Affaires culturelles pour obtenir plus d'espace.

Surcharge

S'appuyant sur un rapport des ingénieurs des travaux publics, déposé le 12 janvier dernier, M. Bouchard a affirmé que le manque d'espace avait créé une surcharge dans la réserve du troisième étage du musée.

Selon ce rapport, "les contraintes se rapprochent du point de rupture" tandis

qu'une salle adjacente ou sont entreposées des peintures "est surchargée au maximum".

Edifice en ruine

Par ailleurs, la situation serait encore plus grave à l'entrepôt Maillou, situé sur le chemin de La Canardière.

Selon M. Bouchard, l'édifice est en ruine, le chauffage excessif, l'hiver, tandis que la cave est inondée à chaque printemps.

Cet entrepôt abrite une grande partie des collections d'ethnologie, de l'art religieux et des sculptures contemporaines.

COMPTABLES

Claude Gagnon Comptable agréé

250, Racine est, Chicoutimi.
Tél.: 543-5161

Noël-André Gagné, C.I.A.

Comptable commercial

Tenue de livres Impôt sur le revenu

Préparation de payes Gestion financière

Téls: Chicoutimi: 543-3844
Jonquière: 547-4379

GAUTHIER, TREMBLAY, LEGAULT, BOIVIN, DALLAIRE, TURCOTTE ET ASSOCIES, C.A.

LUC SIMARD, C.A.
ASSOCIE-RESIDENT.

La Baie:
155, rue Victoria,
Secteur Bagotville.
Tél.: 544-7151.

Conseiller en administration

Comptabilité - Fiscalité - Successions

Paul Abel bsa, Adm, A. Administrateur Agréé Conseil

42 E., boul. Auger, Alma 662-5340

Des oeuvres d'art se fendillent sous l'effet de la chaleur, des tableaux sont empilés les uns sur les autres tandis que d'immenses toiles de Napoléon Bourassa dorment enroulées dans des boîtes depuis 40 ans.

M. Bouchard affirme en outre qu'aucune de ces collections n'a été inventoriée jusqu'ici.

Réaction

Interrogé à ce sujet, un

porte-parole des Affaires culturelles a déclaré que cette situation avait été "la première mauvaise surprise" de M. Louis O'Neill à son arrivée au ministère.

De son côté, un porte-parole du bureau de M. Lucien Lessard a déclaré que le ministre des Travaux publics avait été "sensibilisé" à cette affaire et trouverait des solutions, "dans les plus brefs délais", c'est-à-dire "d'ici une ou deux semaines", a-t-il précisé.

AVOCATS

AUBIN, FILLION, BRISSON,

FOURNIER & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Gérald Aubin, L.L.L.C.R. André Fillion, L.L.L.
Eric Brisson, L.L.L. Alain Côté, L.L.L.
Louis-Charles Fournier, L.L.L. Daniel Côté, L.L.L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786

631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6845

Tous les jours de 9 hres à 5 hres.
Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

LAVOIE et MENARD

AVOCATS

Jean-Marc Lavoie — André Ménard

110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, LAPOINTE, ROY, TRUCHON & GIRARD

AVOCATS

Roger Page, B.A., L.L.L.
Bernard Lapointe, B.A., L.L.L.
Claude Roy, B.A., L.L.L.
André Truchon, D.E.C., L.L.L.
Carol Girard, D.E.C., L.L.L.

123, RACINE EST, SUITE 110,
CHICOUTIMI — 543-0725

FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN ET WELLS

AVOCATS

Roland Fradette, C.R. Pierre Bergeron, C.R.
Michael H. Cain, C.R. Gilles Prevost, L.L.L.
François Lamarre, L.L.L. Paul Casgrain, L.L.L.
Guy Wells, L.L.L. Martin Côté, L.L.L.
Claude Gauthier, L.L.L. Carl Lachance, L.L.L.
Pierre Simard, L.L.L. François G.-Tremblay, B.C.L.
Jean Dauphinais, L.L.L.

EDIFICE MURDOCK
110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

DUFOUR & COTE

AVOCATS ET PROCUREURS

Me Richard Dufour, L.L.L.

Me Gabriel-M. Côté, L.L.L.

23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

Les fonctionnaires de l'Immigration à Toronto, reflet d'une situation

QUEBEC (PC) — Le comportement du bureau canadien de l'Immigration à l'aéroport de Toronto est une autre preuve "du problème qui ne nous permet pas, à nous Canadiens français, d'être bien partout au Canada, même pas dans nos bureaux fédéraux".

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée vendredi par un oblat québécois, le père Oscar Fortin, au premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

M. Fortin avait été mêlé, le 22 janvier dernier, à un incident impliquant des agents de l'Immigration canadienne de l'aéroport de Toronto, et avait protesté de l'attitude de ces agents auprès du premier ministre fédéral, mais sans succès.

M. Fortin avait été à même de constater en janvier dernier ce qu'il avait appelé "l'insolence et le mépris" dont étaient victimes non seulement cer-

tains immigrants, mais même les citoyens canadiens français.

Le prêtre québécois avait protesté auprès des autorités fédérales, mais dans une lettre, le ministre fédéral de l'Immigration, M. Bud Cullen a réfuté les accusations portées par M. Fortin.

Dans sa lettre de réplique, remise à la presse, le prêtre sculigne que les quatre faits précis auxquels il avait fait allusion n'ont pas été démentis par les autorités fédérales et demeurent la preuve du peu de sérieux de l'enquête menée par M. Cullen sur les services offerts par son ministère.

M. Fortin souligne également les problèmes qui font que les Canadiens français ne se sentent pas bien partout au Canada, et surtout pas dans les bureaux fédéraux.

Les quatre faits relevés par le prêtre sont: — une remarque d'un agent d'immigration au su-

jet d'une immigrante chilienne;

— l'unilinguisme du directeur du bureau de l'Immigration de Toronto, un certain Paul Haynd;

— l'insolence et le mépris

"de l'agent douanier immatriculé 4.328;

— la situation générale du bureau torontois d'Immigration, qui soumet les immigrants à des conditions inhumaines.

Les producteurs agricoles

Libres de participer au système collectif

QUEBEC (PC) — Les producteurs agricoles ne seront plus obligés de participer au système collectif d'assurance des grandes cultures, en vertu d'un des deux projets de loi déposés hier à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi no 4, intitulé loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, apporte aussi certains autres assouplissements à la loi existante.

L'autre projet de loi, le bill no 3, concerne la location de certains immeubles et permettra, à certaines conditions, la reprise de possession par celui qui est devenu propriétaire entre le 1er janvier et le 1er mars 1977 d'une unité de copropriété.

Il soustrait aussi à nouveau au contrôle des loyers les immeubles dont les travaux de construction ont débuté après le 31 décembre 1973.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche rappelle aux amateurs qui n'ont pas encore reçu leur nouveau certificat de chasseur qu'ils ont jusqu'au 1er mai pour le réclamer. Après cette date, ils devront se soumettre à certaines procédures administratives et déboursier une somme de \$2 pour obtenir un duplicata, en écrivant à l'adresse suivante: Division des certificats et permis, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 150 est, boulevard Saint-Cyrille, 14e étage, Québec, G1R 4Y2.

IL RETOURNE A SES OUTILS

M. Edmond Poirier, syndicaliste bien connu au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et agent de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité, projette de résigner ses fonctions pour travailler à nouveau sur les chantiers de construction, en tant qu'électricien, comme dans le bon vieux temps... M. Poirier est considéré depuis quelques années comme le principal porte-parole de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Il a déjà occupé le poste de président du Conseil du travail du

Saguenay-Lac-St-Jean, organisme regroupant tous les syndicats affiliés à la FTQ et au Congrès du travail du Canada (CTC).



RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Familles monoparentales — L'Association des familles monoparentales de Chicoutimi rappelle aux intéressés que son local du 310, avenue Hôtel-de-Ville est régulièrement ouvert. Il y a toujours une personne responsable pour vous recevoir et vous renseigner. A noter aussi que tous les dimanches soirs, il y a parties de cartes ou autres loisirs.

Prix de présence. Bienvenue à tous. Pour renseignements: 543-2487.

Ordre Rosécruzien Amorc — Les officiers du chapitre Saguenay invitent tous les membres de l'Ordre Rosécruzien Amorc du Saguenay-Lac-Saint-Jean à venir fêter la nouvelle année rosécruziennne, le dimanche, 27 mars, à 20h00, à l'hôtel Jean-Dequen (Arvida). Que tous se fassent un devoir d'y assister.

Club Kiwanis — Le souper hebdomadaire du club Kiwanis de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

Club Optimiste — Le club Optimiste de Chicoutimi tiendra son souper hebdomadaire lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

JONQUIERE

Club Optimiste — Le souper hebdomadaire du club Optimiste JAK quartier Arvida, aura lieu lundi, à 18h30, à l'hôtel Jean-Dequen.

Joujoutek — Le dimanche, 27 mars, la Joujoutek de Jonquière, sera fermée toute la journée.

Rapsa — Le projet PIL Rapsa organise un souper familial le dimanche, 27 mars, à 17h30, dans la salle de l'ex-école Pedneault, à Saint-Jean-Eudes. Le couvert est de \$2,00. Les billets sont en vente à ce même endroit.

Tél.: 548-2981, ou venez nous voir immédiatement. Le nombre est limité. Le souper sera suivi d'une exposition artisanale ainsi que d'une soirée créative.

VOS DROITS

Le curateur public

Le curateur public est une personne nommée par le lieutenant-gouverneur du Québec et chargée particulièrement de protéger les droits des enfants mineurs, c'est-à-dire âgés de moins de 18 ans, et ceux des personnes incapables ou interdites, comme par exemple, un malade mental.

Le curateur public protégera ces personnes, contre les abus dont elles pourraient être victimes, ou encore contre la mauvaise administration de ceux qui s'occupent de leurs biens.

Le curateur public s'occupe aussi par exemple des successions dont personne ne veut, des biens dont les propriétaires ou les héritiers sont inconnus ou introuvables, du produit des assurances sur la vie dont le bénéficiaire est introuvable.

La Curatelle publique est au service de tous les Québécois.

Si vous désirez plus d'information ou d'aide de la part du curateur public, n'hésitez pas à écrire à: **La Curatelle publique, C.P. 51, Tour de la Bourse, Montréal.**

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)

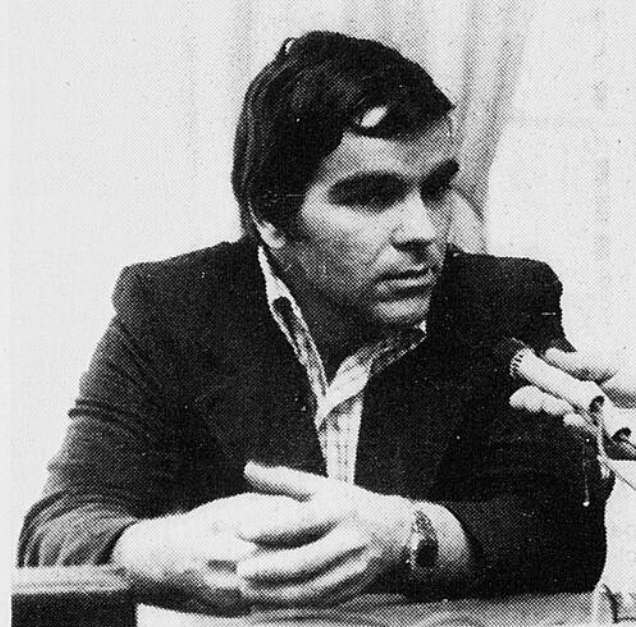
ON RECHERCHE UNE LECTRICE

Le Quotidien vient de recevoir une lettre d'une correspondante de Jonquière. Celle-ci mentionne notamment qu'il est ridicule de défendre aussi violemment la vie des bébés phoques de Terre-Neuve, alors que les journaux réservent habituellement la colonne des chiens écrasés aux Canadiens qui s'opposent à la libéralisation de l'avortement humain. Cette dame est priée de bien vouloir donner son nom et son adresse au service éditorial du Quotidien, à Chicoutimi, si elle désire toujours que sa lettre soit reproduite.



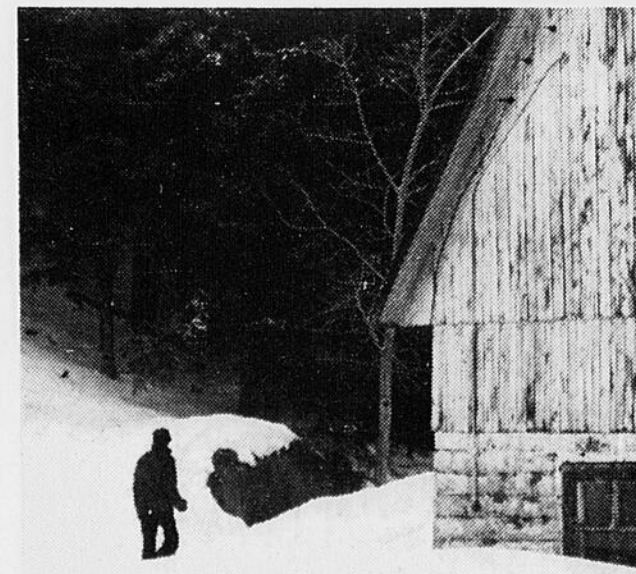
LE PLUS BEL HOMME

Nous avons repêché cette photo parue dans l'édition d'hier de "Montréal-Matin" pour illustrer l'insistance de la presse montréalaise à mettre en vedette Guy Parent, le relationniste de l'hôtel de ville de Chicoutimi. Faisant référence à la nomination de Guy Parent comme le "plus bel homme du Canada", à l'ancien concours de Lise Payette, on a reproduit, ailleurs dans le journal, un gros plan avec la présentation: "... Pour vous mesdames". Mais, reconnaissez que le jeune turc Serge-Jean Fillion, du quartier de Chicoutimi-Nord, peut soutenir la concurrence... Cette photo fut prise lors de la conférence de presse donnée par une délégation du conseil municipal de Chicoutimi, qui posait la candidature de notre ville comme hôte des championnats juniors. Est-il besoin d'ajouter qu'Emile Corneau s'est montré très loquace à cette occasion?



LES ECONOMISTES FONDENT L'ECONOMISTE

C'est la pure vérité. Et, il faut s'empresse d'ajouter que cette nouvelle publication officielle de l'Association des économistes québécois, est imprimée par la Librairie Commerciale Ltée, de Chicoutimi. Jusqu'ici, deux éditions ont été produites. Publiée quatre fois par année, la prochaine livraison sera disponible à la mi-avril. Le tirage est présentement de 1,000 exemplaires, mais les responsables visent à quintupler cette distribution. \$5,000 ont été investis par l'ASDEQ pour créer l'Economiste. Le comité de rédaction est formé de MM. Adam Lapointe, (photo), économiste et professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Jean-Paul Gagné, rédacteur financier au journal Le Soleil, et Jean-Guy Lachance, économiste, membre du service des recherches au ministère des Affaires municipales.



QUAND L'HIVER AGONISE

Encore un peu de patience, bonnes gens, car l'hiver se prépare à prendre des vacances... à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean! Chose sûre, personne ne s'ennuiera de l'hiver, même pas les fervents de la morte saison, les skieurs, les raquetteurs, les motoneigistes, les garagistes et les préposés à l'entretien des rues, qui en ont eu vraiment pour leur argent. En guise de cadeau d'adieu à la neige, à la glace et la froidure, le photographe Léonard Arseneau, du Quotidien, offre cette scène alpestre.



CA RAPORTE DE DEFENDRE LES PHOQUES

C'est payant de faire passer des chasseurs canadiens de bébés phoques pour des "assassins"! L'argent afflue de partout depuis que Brigitte Bardot a pleuré sur une banquise de Terre-Neuve. L'industrie de fourrures synthétiques de la Fondation Greenpeace et de Franz Weber va bien. Les oppositionnistes à la chasse aux bébés phoques disposent présentement d'un actif d'un demi-million de dollars et ils anticipent enrichir leur caisse d'au moins un million de dollars en souscriptions à travers le monde, cette année. Même la Chambre des représentants, à Washington, et les Bunnies de Londres sont tombés dans le panneau.

REFLEXION SUR LE MARIAGE

Il y aura une journée de réflexion sur le mariage, sacrement d'amour, le samedi, 2 avril, de 8h45 à 16h30, au sous-sol de l'église Ste-Thérèse d'Arvida. Cette journée est organisée par l'équipe de théologie pastorale de la zone de Jonquière. Les personnes invitées sont l'abbé Jean-Guy Girard, professeur à l'UQAC, de même que France et Clermont Guy. Les sous-thèmes abordés seront le mariage civil, le mariage sacrement, la fidélité, la morale de cheminement et l'aide de l'Eglise aux couples.

IL LACHE LA PATATE

M. Marcel Dionne, l'un des pionniers de la culture commerciale de la pomme de terre à Saint-Ambroise, s'est départi des installations qu'il possédait dans le rang des Chutes. Il a vendu sa ferme à M. Sébastien Couture, de Chicoutimi. M. Couture est ainsi le nouvel associé de M. André Dionne, au rang des Chutes, à Saint-Ambroise. Le nouveau producteur de pommes de terre, M. Sébastien Couture, est le fils de Yvonne et Armand Couture, propriétaires de l'hôtel Le Monta-

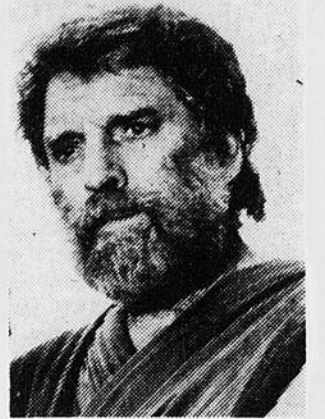


BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA BAIE

La population de La Baie et des environs est cordialement invitée à visiter leur bibliothèque, où une exposition des plus récents volumes parus cette année se tiendra du 28 mars au 1er avril, aux heures habituelles d'ouverture.

A 62 ANS, IL SE PORTE BIEN

Quelle superbe stature que ce Burt Lancaster, ancien acrobate devenu grand comédien. A 62 ans, il se sent en pleine forme. Il prévoit une nouvelle poussée des films westerns parce "que les gens ont de plus en plus besoin d'évasion et de rêve". Quand on l'a questionné sur la nouvelle mode des nus à l'écran, il a manifesté son accord pourvu que cet élément ajoute vraiment quelque chose d'important à l'intérêt du film.



REUNION ANNUELLE

Le ministre Marc-André Bedard assistera à la réunion annuelle de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, lundi après-midi, au pavillon principal (ancien orphelinat). Présidée par son fondateur, le comptable Paul-Gaston Tremblay (photo ci-haut), la fondation a largement dépassé son objectif de \$1,200,000 (les montants recueillis frisent les \$2 millions) pour subventionner les travaux de recherche axés sur les richesses et les possibilités du milieu régional.

LE MEDECIN DU STRESS VOUS VISITE

Le Dr Hans Selye, qui a écrit de nombreux ouvrages sur le stress, répondra à une invitation du Centre des dirigeants d'entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le mercredi, 13 avril. Il prononcera alors une conférence sur le stress évidemment, à 20h30, à l'auditorium Dufour. Originaire de Vienne, le Dr Selye est professeur et directeur de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales à l'Université de Montréal. Il est l'auteur de 33 livres et de 1,600 articles.

Assurance feu protection

Veuillez compléter les casiers appropriés et Poster à: Wawanesa, 210 Est, rue Racine, Chicoutimi, Qué. Tél: 543-7791

J'aimerais recevoir gratuitement et sans obligations un estimé du coût de l'assurance de mes biens par Wawanesa. Je suis propriétaire locataire d'une maison unifamiliale d'un duplex triplex autre construit en briques/pierres/blocs de ciment avec revêtement extérieur métallique avec chauffage central ou chauffé en partie par moi

J'aimerais obtenir les protections suivantes: Bâtisse \$ _____ Contenu \$ _____

Ma police d'assurance arrive à échéance le _____ 19__

Nom _____ Tél. _____

Adresse _____ Ville _____

Code _____



Wawanesa est là.

“Canadiens français vus comme citoyens de deuxième classe”

— Roger Lemelin



DOUZE MCNICOLL PLUS SEPT — Treize à la douzaine pourrait-on dire de 19 étudiants d'une école secondaire de Montréal qui ont réussi à prendre place à l'intérieur de cette Volkswagen, jeudi dernier. Ils n'en sont pas sûrs mais ils croient avoir établi un nouveau record mondial. Parions que c'en est un. (Téléphoto PC)

par Donald Charette

TORONTO (PC) — M. Roger Lemelin, éditeur du quotidien La Presse, a affirmé vendredi, devant plus de 500 libéraux fédéraux, dont la plupart des ministres du cabinet Trudeau et le premier ministre lui-même, que le français a toujours été toléré au Canada et non aimé, et que les Canadiens français ont été traités comme des invités qu'on préfère voir entrer par la porte de service et donc comme des citoyens de deuxième classe.

M. Lemelin était l'un des conférenciers invités vendredi matin lors de l'atelier politique que le Parti libéral canadien tient présentement à Toronto. Parodiant une célèbre chanson, il a, dès le début de son discours, dit craindre que les concitoyens non indépendantistes ne deviennent des Québécois errants dans leur province et dans tout le Canada anglophone.

L'écrivain québécois a haussé le ton durant son allocution pour insister sur le fait que l'amour-propre des Québécois a été lésé dans le système fédéral.

L'establishment anglosaxon

“Il faut vivre à Montréal, a-t-il dit, pour constater que ses plus vieux habitants gardent au cœur l'amertume d'avoir été forcés de parler anglais dans les grands magasins et d'avoir

été traités comme des citoyens de second ordre par l'Establishment” anglosaxon et de constater que dans leur propre province, ils n'occupaient que des postes secondaires dans les grandes entreprises où ils étaient et sont souvent encore forcés de parler anglais.”

Si les cofondateurs de ce pays ont été traités comme des citoyens de deuxième classe sur le plan économique, de dire M. Lemelin, ils ont également subi des injustices au niveau politique. Selon lui, les Canadiens français, qui sont influents en politique, deviennent souvent la cible de subtiles cabales de ce même establishment anglophone qui cherche à les détruire.

Charge contre le PQ

L'auteur de la “Famille Plouffe” n'a guère été tendre à l'égard du Parti québécois et de l'indépendance. Il a déclaré que l'indépendance est possible à court terme mais qu'elle serait fatale pour notre survie culturelle et économique à long terme.

M. Lemelin a soutenu qu'il faut faire table rase des fausses solutions entretenues par les rétrogrades de service ajoutant que l'industrie de la spéculation intellectuelle et politique est la plus active et la plus prospère au Canada et il est de moins en moins nécessaire d'être élu pour en profiter.”

Il est par ailleurs illusoire de modifier la constitution puisque un simple changement d'attitude des anglophones réussirait à résoudre cette crise. Aussi longtemps que les adversaires fédéralistes en panique tomberont dans le piège et que, dans leur affolement, ils s'activeront à proposer un chambardement de la constitution, comme si toute la famille devait se faire opérer parce qu'un des enfants à l'appendicite” a-t-il mentionné.

Quant au Parti québécois, il est composé, selon lui de bourgeois et n'a pas de véritable racine populaire. L'éditeur du plus grand quotidien français d'Amérique du Nord a dit que le “PQ est composé d'une majorité d'une classe moyenne aisée, ultranationaliste, employée de l'Etat, universitaires, professeurs, communicateurs, chapeautés par un état-major d'intellectuels miné par le virus des phantasmes idéologiques européens: auto-détermination, indépendance, marxisme, socialisme, le tout entretenu par un esprit de revanche d'un passisme frustré.”

Hommage à René Lévesque

Il a cependant ouvert une parenthèse pour rendre hommage à M. René Lévesque, qu'il a présenté comme un sincère démocrate qui rassure les fédéralistes du Québec qui lui

vouent un grand respect. M. Lemelin a expliqué le fait que le citoyen politisé ait voté pour le PQ tient au fait qu'il voulait un gouvernement “intègre et efficace” car “on lui a fait croire que le précédent ne l'avait pas été.”

Il a évoqué dans son discours la montée de l'ultranationalisme en Italie sous Mussolini pour démontrer que les révolutions ont été nourries et engendrées par les classes bourgeoises. Il a dit, de plus, que l'absence de tolérance et de liberté dans une société peut conduire au désordre social et au “parafascisme”.

Que s'est-il passé?

Au début de son exposé, le directeur de La Presse a expliqué que le Canadien français fédéraliste se sent un Québécois errant sur son propre sol pour définir le malaise qui déchire le pays.

Il a ajouté que l'anglophone se sent lui aussi menacé aujourd'hui dans son propre fief et qu'il ne comprend pas le mécontentement des Canadiens français. Selon lui, l'unité nationale n'a jamais été remise en cause par le passé de façon si aigüe parce que les guerres européennes forçaient les Canadiens à se serrer les coudes au nom du bien commun universel.

Professeurs et travailleurs de la santé soulagés de l'abandon de 7,022 plaintes

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Plus de 7,022 plaintes qui, si elles avaient été fondées, auraient amené des amendes pour près de \$50 millions, ont été suspendues vendredi par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Il s'agit de plaintes qui avaient été portées devant les tribunaux contre des centrales syndicales et des syndicats, à la suite de prétendues transgressions des lois 23 et 253.

La loi 23, adoptée en 1976, interdisait toute grève et tout ralentissement de travail pour les professeurs syndiqués et les enseignants de cégeps et de commissions scolaires.

Quant à la loi 253, adoptée en 1975, elle interdisait toute grève dans un établissement de santé ou un accord n'aurait pas été signé au sujet du maintien des services essentiels.

Ces deux lois avaient été adoptées par le gouvernement Bourassa, en dépit de l'opposition manifestée dans le temps par le Parti québécois.

Motifs

En annonçant à l'Assemblée nationale la levée des poursuites contre les syndicats et les syndiqués, le ministre Bédard a expliqué que plusieurs motifs justifiaient sa décision:

— certaines dispositions de ces deux lois 23 et 253

étaient “inadéquates par rapport à l'objectif de la loi;

— le gouvernement libéral précédent avait fait un usage abusif de ces lois, en entretenant une politique de provocation dans les relations de travail;

— il faut s'interroger sur les “effets sociaux” de telles poursuites;

— la ligne de conduite du gouvernement doit se situer “au niveau de l'intérêt général de la paix publique”;

— il faut rétablir “un climat de confiance dans les relations de travail, ce qui est un prérequis à la paix sociale”;

— enfin, le désir du gouvernement de “modifier en

profondeur” ces deux lois 23 et 253.

Le gouvernement péquiste a cependant décidé de maintenir les poursuites pour outrage au tribunal, poursuites entreprises en vertu de l'article 99 du Code du travail.

Ces poursuites avaient été intentées contre des syndicats qui avaient passé outre aux injonctions des tribunaux.

Statistiques

Le ministre de la Justice a dressé une longue compilation statistique de l'état des poursuites entreprises en vertu des deux lois, et qui sont maintenant suspendues.

En vertu de la loi 23, il y avait 629 plaintes portées contre les centrales syndicales et 88 contre des syndiqués.

Les amendes minimales et maximales prévues par la loi 23 variaient de \$5,000 à \$50,000. Si toutes les plaintes s'élevaient fondées, la somme minimale que les syndicats auraient dû payer s'élevait à \$4,240,000, a calculé le ministre.

La loi 253 d'autre part prévoyait des amendes de \$5,000 à \$20,000 pour les syndicats, \$2,000 à \$10,000 pour les officiers syndicaux et de \$40 à \$200 pour les syndiqués.

Jusqu'à maintenant, 225 plaintes avaient été portées contre les syndicats, 389 contre les officiers syndicaux et 5,560 contre les salariés.

Si les plaintes avaient été fondées, les amendes auraient varié, au total, entre \$2,225,400 et \$8,902,000.

“En vertu de ces deux lois, les syndicats peuvent être condamnés à payer, au total, pour les 7,022 plaintes, entre \$9 et \$50 millions”, a dit M. Bédard. “Ceci, à proprement parler, pourrait signifier la faillite pour les syndicats.”

Enfin, M. Bédard a rappelé que, pour améliorer le climat social, une décision semblable avait déjà été prise sous l'administration libérale lorsque le ministre de la Justice du temps, M. Jérôme Choquette, avait décidé de suspendre des poursuites entreprises en vertu de la loi 19, en 1974.

Protestations

La décision du ministre de la Justice a amené un tollé de protestations chez la députation libérale, qui avait dans le temps paré les deux lois que le gouvernement péquiste a jugées antisyndicales.

Le chef libéral et député de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque, s'est plaint que le règlement de la Chambre ne lui permettait pas de manifester “non seulement mon étonnement, mais la condamnation que je voudrais porter contre une telle attitude du ministre de la Justice”.

Quant au député de Marguerite-Bourgeoys et ancien Solliciteur général, M. Fernand Lalonde, il a invité le gouvernement péquiste à préciser “s'il y a d'autres lois dont il veut suspendre l'application, pour que les Québécois sachent à quoi s'en tenir, et sachent quelles lois respecter et lesquelles ne pas respecter”.

L'Institut de la marine n'a cessé de se dégrader

QUEBEC (PC) — Depuis son déménagement à Rimouski, en 1974, l'Institut de marine de Québec n'a cessé de se dégrader. Son retour à Québec est la condition sine qua non de la remise sur pied d'un enseignement maritime de calibre international, car il s'agit d'un secteur vital dans lequel les Québécois doivent assurer leur présence.

Telle est en substance, la thèse qu'a défendue, jeudi, un véritable front commun devant le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

À l'origine de cette démarche, on retrouve les neuf professeurs de l'Institut maritime qui, au lendemain du 15 novembre, ont commencé à rédiger un solide mémoire, puis à sensibiliser une quarantaine d'organismes, associations et entreprises qui oeuvrent dans le domaine maritime, constituant ainsi un “front commun”.

Les milieux maritimes de la Vieille Capitale n'ont jamais admis le déménagement à Rimouski de l'Institut de marine de Québec. Cette décision fut prise par M. Robert Bourassa sous les pressions conjuguées, semble-t-il, de M. Jean Saint-Hilaire, alors député-maire de Rimouski, et de M. Raymond Garneau, ministre des Finances à l'époque.

Le gouvernement provincial avait évoqué à ce moment-là les raisons de la nécessité d'une décentralisation pour justifier une décision malgré tout surprenante.

Loin de se développer, l'Institut de marine perdit une quinzaine de ses plus éminents professeurs et plusieurs études réalisées ces dernières années démontrèrent que des investissements de près de \$5 millions seraient nécessaires pour assurer l'enseignement dans des conditions satisfaisantes.

Les milieux maritimes de la Vieille Capitale luttent à présent pour le retour de l'Institut de marine à Québec pour de nombreuses raisons:

— Le transfert à Rimouski a toujours été considéré comme une injustice inspirée uniquement par des considérations politiques.

— La formation des adultes continue de se faire à Québec, dans des locaux qui contiennent un nombre impressionnant d'appareils de navigation à la fois très perfectionnés et très coûteux.

— Il y a à Québec un milieu ambiant très important, voire déterminant, que l'on ne retrouve pas à Rimouski.

— Enfin, facteur non négligeable, le chantier maritime Davie à Lauzon, en face de Québec, offre de

nombreuses possibilités de stages aux étudiants.

M. Morin aura une décision difficile à prendre, car, de leur côté, les gens de Rimouski entendent bien défendre leur cause et garder chez eux l'Institut de marine.

Des représentants de l'Institut, du Cégep de Rimouski, du Comité consultatif des techniques maritimes, ainsi que le député de Rimouski, M. Alain Marcoux, et des porte-parole de différents organismes du milieu rencontreront le ministre jeudi.

Avant de rendre sa décision dans quelques mois, M. Morin aura à considérer que, plus que jamais, la région du Bas-du-Fleuve a besoin des quelques organismes gouvernementaux que la décentralisation lui a accordés.

Mais, il n'oubliera sans doute pas que le gouvernement fédéral investit actuellement \$60 millions à Cornwall pour l'enseignement maritime, et que, si le Québec veut continuer à assurer une présence francophone forte aussi bien sur le Saint-Laurent que sur les autres voies maritimes, il doit relancer et consolider l'enseignement maritime en français, enseignement qui est la base du développement d'une marine marchande québécoise et d'une activité portuaire rentable.

TOUT L'HOMME EN SANTE

par Louis Turgeon

290 pages expliquant des centaines de malaises... et pour les surmonter... 357 pages de recettes à effets bénéfiques prouvés

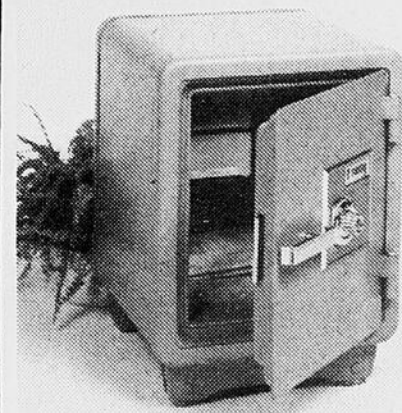
Des critiques de ce livre ont écrit: — Une trouvée en avance de 50 ans sur notre temps. — Un travail de géant. — Un testament de bienfaisance, (l'auteur a 74 ans).

\$20.00 dans les bonnes librairies Un investissement-rendement de 500%

Les Etudes de la Nature Humaine

165, Grande-Allée est — Québec (418) 523-3259

PROTECTION et BEAUTE



Mini-coffre-fort “Sentry” \$110

Petit coffre-fort, qui convient parfaitement pour la protection de vos records à la maison. Modèle B-11, combinaison 3 chiffres, tablette ajustable, compartiment intérieur. Grandeur intérieure: 13 1/2" x 10 3/4" x 10 1/2".



Coffres de sûreté 3 grandeurs différentes

Modèle “Survivor” 9 3/8" x 4 1/2" x 12 3/4" — Modèle “B-2” 6" x 13 1/2" x 10 1/4" — Modèle “B-3” 10" x 13 1/2" x 10 1/4" — \$65 — \$75 — \$90



“Sentry” modèle S-3 \$190

Le coffre-fort, le plus populaire pour la maison, petit commerce, ferme, etc. Equipé avec 2 tiroirs amovibles, combinaison 3 chiffres, (facilement changeable). Grandeur intérieure: 15" x 12" x 13".



Cabinet pour coffre-fort \$95

2 modèles de cabinet (1 mosaïque, (1 en bois), sont disponibles pour convertir un coffre-fort en table de TV, table de bout, table pour plantes etc., etc.

Tous ces coffres-forts sont approuvés par “Underwriter Laboratories” et portent une garantie de 1 heure contre le feu à 1,700°F. En magasin pour livraison immédiate.

La Librairie Régionale, Inc.

RUE RACINE, PLACE DU SAGUENAY CHICOUTIMI

REGARD SUR SAINT-PRIME



ROUTE REGIONALE — La rue principale de Saint-Prime est la route régionale (169).



EDIFICE MODERNE — Construit en 1975, l'hôtel de ville de Saint-Prime a coûté \$340,000.

Les gens de Saint-Prime ne regrettent pas la fusion volontaire de 1968

SAINT-PRIME — Les citoyens de Saint-Prime auront été les premiers au Québec à participer à une fusion volontaire. Le village et la paroisse se réunirent en 1968. "Il n'y avait pas de subventions pour le regroupement à cette époque," rappelle M. Denis Taillon, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Prime.

Comptant une population de 2.450 âmes, Saint-Prime, qui étend sa juridiction sur un territoire de 49 milles carrés, a comme voisins les deux villes rivales que sont Roberval et Saint-Félicien. Le centre de la municipalité de Saint-Prime est en effet situé à 5

milles de Saint-Félicien et à six milles de Roberval. Une distance approximative de 8 milles sépare également Saint-Prime de Saint-Hedwidge, l'autre municipalité limitrophe. De plus en plus de gens élisent domicile à Saint-Prime, phénomène attribuable au niveau encore raisonnable des taxes combinées avec le développement constant de quelques entreprises locales. Cette année, la taxe foncière a été majorée de 30 pour cent, mais elle se chiffre par \$1 du \$100 d'évaluation. L'impôt scolaire est de \$1,35.

Des représentants de la municipalité notent que les

Industries Tanguay et Service Central continuent de se développer à un rythme encourageant, tout en créant des emplois. Le fait que l'agriculture demeure toujours un secteur très actif à Saint-Prime aide également l'économie locale à progresser, fait-on observer. On dénombre quelque 75 cultivateurs dans la municipalité, ces termes se retrouvant principalement en bordure de la route régionale (169), et des rangs 3 et 6. Le secrétaire-trésorier, M. Denis Taillon fait aussi état d'une tendance encourageante pour Saint-Prime: un nombre grandissant de jeunes qui avaient quitté leur muni-

cipalité natale pour aller travailler et vivre en ville, reviennent maintenant s'établir définitivement au bercail, vu les attraits énumérés précédemment et d'autres.

Des richesses inexploitées

Plusieurs cours d'eau enrichissent le territoire de Saint-Prime, les plus importants étant la Rivière-à-la-Chasse, la Rivière-aux-Iroquois et la Rivière-à-l'Ours. De plus, la municipalité est baignée par le lac St-Jean. Cette plage est considérée comme belle et accueillante, mais l'attraction est loin d'être dévelop-

pée comme elle se devrait. Au fait, on trouve présentement entre 40 et 45 chalets dans ce secteur.

Sur un autre plan, la municipalité de Saint-Prime possède un hôtel de ville moderne. Construit en 1975 par l'entrepreneur Marcel Dumais, de Chicoutimi, cet édifice qui a coûté \$340,000 (les contributions respectives d'Ottawa et de Québec furent cependant de \$133,000 et de \$112,000) abrite les services de l'administration, la salle du conseil et la caserne des pompiers. Incidemment, Saint-Prime a sa propre équipe de 21 pompiers volontaires et un camion-

citerne de modèle récent. La municipalité, qui emploie en permanence deux personnes à l'administration et un contremaître au service d'entretien s'en remet cependant au déta-

chement de la Sûreté du Québec à Roberval, pour ce qui est de la protection publique.

La municipalité est également propriétaire d'une école désaffectée, laquelle

accueille aujourd'hui la bibliothèque et différents services de loisirs et de sports. Des locaux servent aux joueurs de hockey et d'autres sont utilisés par des artisans.

Québec se serre la ceinture et Saint-Prime s'en ressent

SAINT-PRIME — Les contribuables de Saint-Prime sont parmi les victimes des mesures d'austérité économique adoptées par le nouveau gouvernement provincial. C'est ainsi qu'un projet de 20 HLM réservées aux personnes âgées de la municipalité, a été différé d'au moins un an.

Sous le régime libéral, le conseil municipal de Saint-Prime avait reçu l'assurance que ce projet évalué à \$500,000 et jugé essentiel au bien-être de la communauté, se réaliserait sans faute dans le courant de 1977. Or, après l'accession au pouvoir de l'équipe de M. René Lévesque, le 15 novembre 1976, les dirigeants municipaux de Saint-Prime ont été avisés que la réalisation des habitations à loyer modique (HLM) était retardée pour plusieurs mois, en raison de la rareté de fonds publics.

M. Jacques Vézina, maire suppléant de Saint-Prime, explique, lors d'une entrevue, que la ville de Montréal est dans une situation encore plus difficile au niveau des HLM pour retraités, puisque la construction de 1,600 logements de ce type a été suspendue pour le même motif depuis le 15 novembre 1976.

On donne \$50,000
D'autre part, le projet de construction d'une patinoire couverte, à compter de l'été prochain, va bon train à l'heure actuelle, à Saint-Prime. Du moins, la population a déjà souscrit \$50,000 en dons, et plusieurs particuliers n'ont pas encore été contactés. Si bien que l'objectif de \$75,000 serait facilement atteint. Le coût du projet, dans son ensemble, est de \$275,000.

La patinoire couverte ne serait pas chauffée et ne serait pas dotée, non plus, du système de fabrication de

la glace artificielle. Lors de la présentation du projet, on n'a pas relevé d'opposition systématique à cet emprunt éventuel.

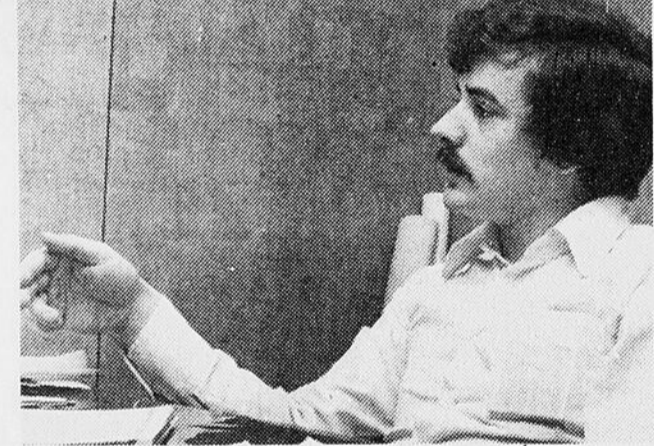
Les citoyens caressent également d'autres projets à court terme, dont l'aménagement d'une salle communautaire qui permettrait d'offrir des locaux aux nombreux mouvements de la place. Un comité constitué de trois membres du conseil et de trois autres personnes, travaille à la préparation de ce projet.

A plus long terme, la municipalité désire entreprendre la refecton de la partie la plus désuète de son réseau d'égouts, et s'attaquer à la construction d'un bassin d'oxydation (méthode d'épuration primaire). Car, à l'heure actuelle, comme on le sait, les eaux usées de la municipalité, à l'instar de celles produites par la plupart des autres agglomérations du secteur, sont déversées directement dans le lac Saint-Jean, sans aucun traitement préalable. Enfin, la rénovation du réseau d'aqueduc, à Saint-Prime, est pratiquement complétée.

Les prix augmentent
Cette année, les prévisions budgétaires de la municipalité de Saint-Prime, s'élèvent à \$257,000. Les principaux revenus sont la taxe de vente (\$80,000), la taxe foncière (\$77,000), et les réseaux publics (\$60,000). Dans la colonne des dépenses, le service de la dette demeure l'obligation annuelle la plus lourde (\$95,000), suivie par les travaux publics (\$70,000) et l'administration (\$40,000).

Les taux annuels des deux principaux services publics ont été majorés en 1977 à Saint-Prime. Il en coûte notamment \$90 au lieu de \$54 par logement pour l'aqueduc. En 1976, la quote-part d'un logement

au réseau d'égouts pouvait varier de \$12,50 à \$45. Maintenant, les prix s'échelonnent de \$20 à \$70. Par contre, l'enlèvement des ordures ménagères ne coûte pas plus cher que l'an dernier, soit \$14 pour douze mois. On peut mentionner que les tarifs des services publics étaient demeurés inchangés depuis 1969 à Saint-Prime.



M. DENIS TAILLON — Agé de 24 ans, le secrétaire-trésorier de Saint-Prime est entré au service de la municipalité en 1973.

A prix réduit!

Le Super Latex CIL
Le latex qu'on peut laver et froter!

Le Super Latex, cette nouvelle peinture de CIL qui s'applique aussi facilement qu'un latex mais qui est aussi parfaitement lavable, vous est offert à prix réduit du 28 mars au 9 avril, en même temps que deux autres peintures d'intérieur CIL!

PHILIPPE GUY & FILS
588, Principale — St-Prime

MONSIEUR BRICOLE,
André Daveluy,
vous le recommande
chaudement!

Super Latex
\$11.95
ou moins le gallon

Latex Semi-Brillant
\$12.95
ou moins le gallon

Alkyde Semi-Brillant
\$13.49
ou moins le gallon

Couleurs d'accent non incluses.

UNE COOPERATIVE QUI VA TOUJOURS EN GRANDISSANT

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES AGRICULTEURS
ST-PRIME, P.Q.



- Séchoir à grains
- Matériaux de construction
- Boucherie
- Service de livraison
- Epicerie
- Moulée balancée et suppléments
- Quincaillerie
- Grains et graines de semence
- Meunerie

15 employés

Près de 15,000,000 de livres de moulée et grains manipulés

Valère Lavoie,
président

Fernand Gagnon,
gérant

Denis Rainville,
comptable

REGARD SUR SAINT-PRIME



CAISSE POPULAIRE — M. Rosario Rainville, président de la Caisse de Saint-Prime, est ici en compagnie d'une employée, Mlle Jacynthe Garneau.

L'économie est bien portante dans cette municipalité rurale

SAINT-PRIME — "Nous avons une économie stable. Notre population n'est pas nombreuse, mais elle est très active, cependant. Saint-Prime a encore une vocation agricole, mais la municipalité est moins dépendante de ce secteur que par le passé. On dénombre moins d'agriculteurs, mais ceux-ci possèdent des terres beaucoup plus grandes qu'autrefois et ils sont spécialisés. Ensuite, nous avons d'autres facteurs de stabilité économique, comme l'exploitation forestière, des installations industrielles d'envergure, dont Tanguay, et des sièges sociaux de compagnies importantes, notamment Chibougamau Lumber et Laberge & Laberge."

M. Rosario Rainville, le président de la Caisse populaire Saint-Prime, résume en ces termes la situation économique qui prévaut actuellement dans la municipalité qui a célébré son centenaire en 1964. M. Rainville est l'un de ceux qui se souvient le mieux de cet événement, puisqu'il fut appelé à présider les fêtes du centenaire de la communauté. Il a même participé activement à la rédaction du volume relatant en détails l'histoire de la localité.

Président de la caisse locale depuis 1960, M. Rainville, qui travaille pour le ministère des Affaires sociales à Roberval, assume aussi, depuis 1975, la présidence de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins, institution ayant ses bureaux à Métabetchouan. Depuis 1971, M. Rainville était administrateur de l'Union régionale.

Le président de la Caisse populaire de Saint-Prime, qui a également siégé comme membre du conseil de la défunte municipalité de la paroisse, reconnaît avoir été un ardent partisan de la fusion totale en 1968. "Dans la paroisse", rappelle-t-il, "nous avions les capitaux requis, mais nous n'étions pas l'emplacement adéquat pour installer les services publics".

En outre, M. Rosario Rainville a été président de la Commission scolaire régionale Louis-Hémon pendant cinq ans. Il mentionne que Saint-Prime fait partie de la CS La Vallière, le même que Saint-Félicien.

L'inauguration s'en vient

Fondée au mois d'octobre 1937, la Caisse populaire de Saint-Prime, qui aura ainsi un anniversaire à célébrer l'automne prochain, regroupe actuellement 1,590 sociétaires qui ont un actif totalisant \$2,950,000. A titre de comparaison, on peut signaler que les plus importantes coopératives d'épargne et de crédit associées au mouvement Desjardins au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit celles de Chicou-

timi, de Roberval et d'Arvida, disposent chacune d'un actif surpassant les \$10 millions.

Au 31 janvier 1977, toujours, les membres de la Caisse de Saint-Prime avaient accumulé \$2,518,000 environ dans les comptes d'épargne. Et à cette même date, il y avait 500 prêts en circulation représentant un montant global de \$2,019,000.

La Caisse populaire, qui emploie présentement six personnes, dont le gérant, M. Claude Parent, a construit l'édifice actuel en 1967, moyennant un investissement de \$52,000. Toutefois, celui-ci a été le théâtre d'un réaménagement de \$45,000 au cours de 1976. Il ne reste plus qu'à installer quelques accessoires pour parachever cette importante rénovation. C'est pour-

quoi l'inauguration de l'édifice se fera probablement au début de l'été. La mise en service du système de télétraitement des données s'est révélée l'une des causes majeures du réaménagement. "La rénovation a été réalisée en fonction de l'avenir. C'est beaucoup plus fonctionnel", précise M. Rosario Rainville.

Les autres membres du conseil d'administration de la Caisse populaire de Saint-Prime sont MM. Gilles Lamontagne, Victor Tremblay, Noël-Armand Girard et Claude Parent. La Commission de crédit est formée de MM. Roland Lamontagne, Simon Bilodeau et Jean-Marie Laberge, tandis que le conseil de surveillance se compose de Mme Michelle-D. Grenier, MM. Bernard Lamontagne et Jean-Marie Milot.

On peut encore devenir propriétaire à St-Prime

SAINT-PRIME — M. Jacques Vézina, maire de Poste depuis 19 ans et maire suppléant de Saint-Prime, affirme que le nombre de terrains aménagés dans la municipalité devrait suffire à la demande pour les quatre ou cinq prochaines années.

Une quarantaine d'emplacements réservés au développement domiciliaire sont disponibles au Quartier Tanguay, là où se regroupent généralement les nouveaux-venus à Saint-Prime depuis quelques années. Sur le boulevard du Centenaire, on dénombre aussi une vingtaine de terrains dotés des services publics. Une dizaine de lots se trouvent enfin sur la 15e avenue. M. Jacques Vézina fait observer que depuis 1972, environ 20 maisons ont été construites chaque année, à Saint-Prime.

Un terrain aux dimensions ordinaires (6,500 pieds carrés) coûte entre \$1,600 et \$1,800 à Saint-Prime, présentement. Ce prix peut être considéré comme très abordable. Mais encore plus remarquable est le niveau modéré des taxes, comme le mentionne le porte-parole du conseil. L'évaluation moyenne d'une habitation unifamiliale varie de \$10,000 à \$12,000 présentement. Ce qui fait que les impôts combinés de la municipalité et de la commission scolaire s'échelonnent habituellement entre \$350 et \$400 par année.

"Au niveau de la taxe de vente", constate encore M. Vézina, "Saint-Prime est favorisée, grâce aux entreprises existantes, mais aussi au fait que les gens encouragent d'abord les commerces de la place, dans 80 ou 90 pour cent des cas. Ce qui est valable, car même si nous sommes littéralement coincés entre Roberval et Saint-Félicien, nous tirons vraiment notre épingle du jeu!"

Une situation ridicule

Conseiller municipal depuis 6 ans, M. Vézina, natif de la place, rappelle qu'au cours des dernières années, le conseil a mis l'accent sur l'aménagement des services publics: "Nous avons dépensé \$1 million à compter de 1971. C'est considérable!"



M. JACQUES VEZINA — Le maire suppléant de Saint-Prime déplore la rivalité coûteuse existant entre les villes voisines de Roberval et de Saint-Félicien.

Depuis 1971 aussi, Saint-Prime possède un plan d'urbanisation complet. Réalisé par l'urbaniste Georges Robert, de Trois-Rivières, le guide d'aménagement de Saint-Prime comprend les règlements de zonage, de lotissement et de construction. La municipalité fut l'une des premières du secteur à se donner un tel outil de planification.

D'autre part, le maire suppléant de Saint-Prime juge insensée l'implantation de deux commissariats industriels dans le secteur, l'un à Saint-Félicien et l'autre à Roberval. Selon lui, cette situation de conflit ayant tendance à s'envenimer entre Roberval et Saint-Félicien, est tout simplement ridicule. "Il faudrait de toute urgence réunir les bonnes volontés et faire un programme de développement commun", préconise-t-il.

Sur un autre plan, M. Jacques Vézina dévoile quelques projets réalisés par ses concitoyens: M. Prime Lavoie construit un restaurant sur la Route 169, à deux milles du centre du village, en direction de Saint-Félicien; le Club Kiwanis en formation comptera une vingtaine de membres pour débiter; des permis viennent d'être délivrés par le conseil, en vue de la construction de 11 maisons privées.

Les autres dirigeants municipaux de Saint-Prime sont MM. Marc Garneau, maire, Marcel Bergeron, Idola Boily, Adrien Grenier, Philippe Taillon et Claude Bouchard (Julien), conseillers. Le mandat de tous ces élus expire le 1er novembre 1977.

TANGUAY



AU SERVICE
DE L'INDUSTRIE DEPUIS
AU-DELA DE 15 ANS



Les Industries Tanguay Ltée,
447, Principale, Saint-Prime, Tél.: 251-3152

Economisez
pour
l'an prochain

ESCOMPTE
jusqu'à
50%

sur tous nos articles de
sports d'hiver
restant en magasin.

Articles et matériel de sports d'été,
de pêche ou autres, maintenant
entrés en magasin.



Ta-Yon Sports Enr.

675, Rue Principale
St-Prime

Robert Taillon, prop.

REGARD SUR SAINT-PRIME

A la disposition de l'industrie du transport



INVESTISSEMENT DE \$500,000 — Cet édifice deviendra sous peu le nouveau siège social de Service Central et de Ferlac.

SAINT-PRIME — Les propriétaires de Service Central Inc., investissent actuellement \$500,000 dans un nouvel édifice à Saint-Prime. Mis en chantier en novembre 1976, l'immeuble s'élève face à Tanguay Ltée, sur la route 169.

"Nous étions persuadés que le temps était venu de nous moderniser", explique M. Bertrand Fradet, 38 ans, président de Service Central Inc. Ce jeune homme d'affaires est un

ingénieur de profession, diplômé de l'Université Laval.

Service Central Inc., existe depuis une vingtaine d'années. "On s'est acquis un marché avec le temps et nous croyons qu'avec l'avènement de Donohue, le potentiel augmente encore pour Service Central", de soutenir M. Fradet. L'entreprise, qui emploie 25 personnes, est l'unique dépositaire des camions White et Autocar au Saguenay-Lac-Saint-Jean. D'ici à

l'été, Service Central Inc., qui a déjà un poste de vente et d'entretien à Chibougamau pour ses produits, aura sa propre succursale à Chicoutimi. A Saint-Prime, Service Central possède un inventaire de pièces évalué à \$800,000.

Ferlac est du groupe

Le nouvel édifice de Service Central deviendra également le siège social de Ferlac, une chaîne de trois quincailleries établies à Chibou-

gamau, à Roberval (ouverture récente) et à Saint-Félicien (l'inauguration doit avoir lieu au début de mai). Ferlac, associé du groupe provincial Rona, recrute actuellement 72 employés.

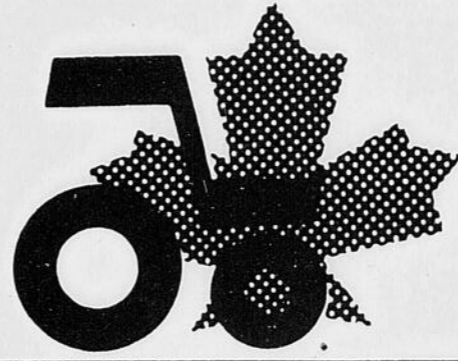
"Ici, il y a du potentiel pour développer le commerce et les industries secondaires. Mais dans le climat de tension patronale-ouvrière que nous connaissons dans la région, il est beaucoup plus pénible qu'autrefois d'investir. Il faut

parvenir à assainir les relations entre l'employeur et le salarié", commente M. Bertrand Fradet. On se souvient que M.

Fradet s'est départi de ses intérêts dans diverses entreprises de transformation du bois au cours des derniers mois, notamment Chibouga-

mau Lumber. Ce producteur de bois d'oeuvre et de copeaux appartient maintenant à la Société Donohue-Saint-Félicien, Chicougamau Lumber

avait été fondée par Alexis Fradet, père de Bertrand. Aujourd'hui, M. Raoul Grenier est l'associé de M. Bertrand Fradet.

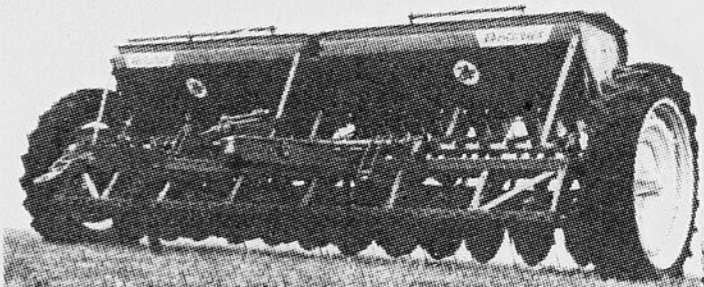


Belarus

Tracteurs et équipements de tous formats pour agriculteurs modernes



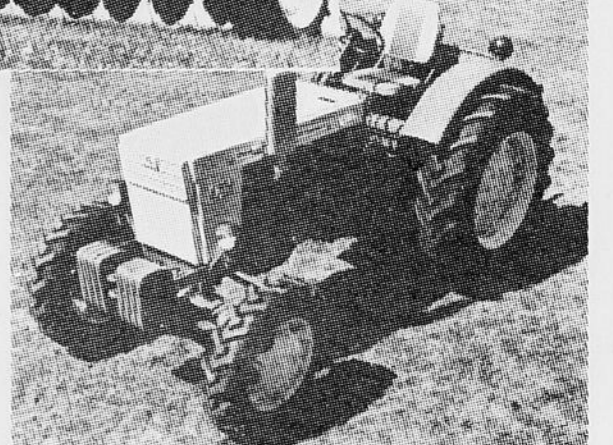
Semoir en ligne précis



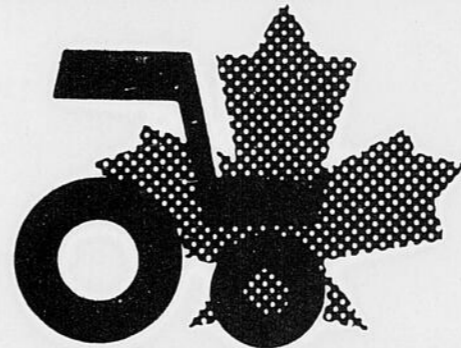
Les modèles 500/520, des "70 chevaux" imbattables.



Remorque à fourrages à auto-déchargement



Les 400/420 de 57 ch, à 2 ou 4 roues motrices.



Belarus

Lamontagne Equipement Enr.

VENTE MACHINERIE AGRICOLE
ST-PRIME, QUE.

RES.: 251-3210
BUR.: 251-3210

Service de camions

le plus complet au Lac-St-Jean

VENTE, ENTRETIEN ET REPARATION DE CAMIONS ET REMORQUES.

Spécialiste en électricité, soudure et machinage

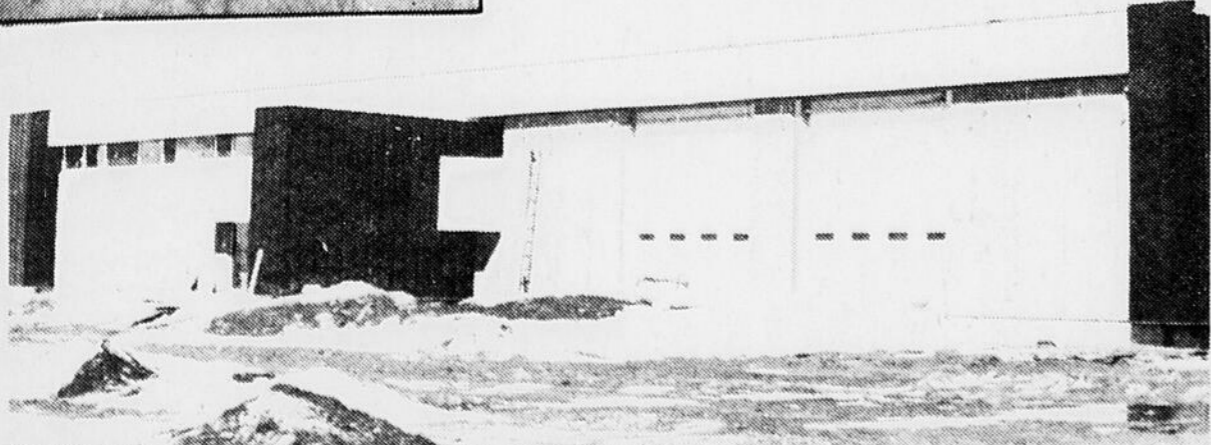
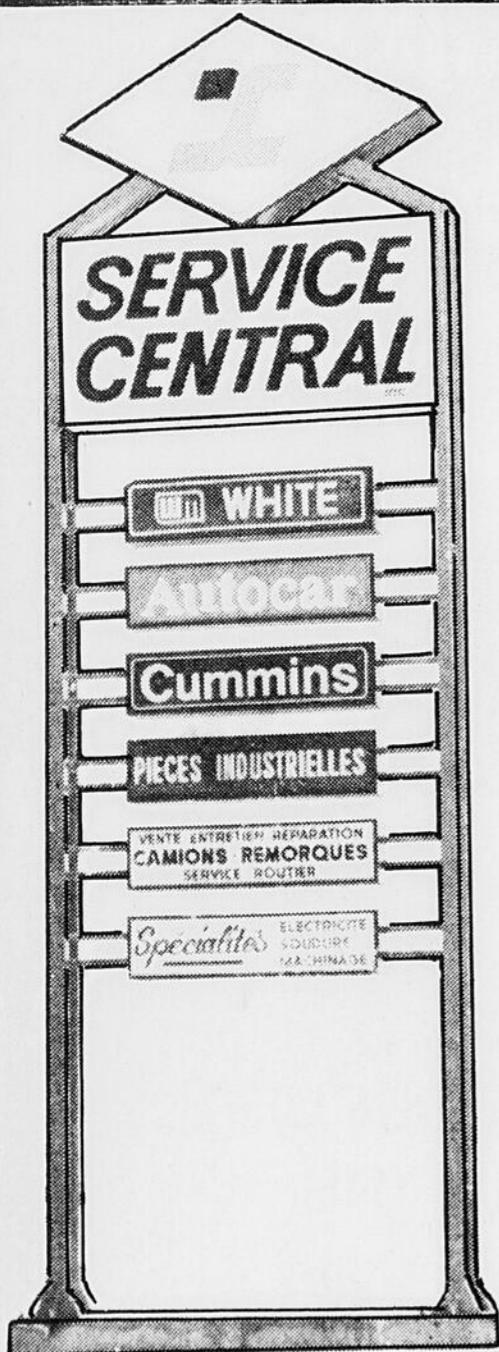
Surveillez l'ouverture

DE NOTRE

NOUVEAU

GARAGE

Site futur du siège social de FERLAC INC.



SERVICE CENTRAL INC.

RUE PRINCIPALE
ST-PRIME

- QUALITE
- DIVERSITE
- QUANTITE



Du bois pour tous et pour tout

EUGENE LAMONTAGNE, prés.

LAURENT LAMONTAGNE, vice-prés.

Moulin de sciage et préparation de bois
Acheteur de bois scié ou rond

LES BOIS D'OEUVRE LAMONTAGNE INC.

St-Prime Cté Roberval

REGARD SUR SAINT-PRIME

Forano et Tanguay, sur le marché mondial



LOCOMO — Voici la première unité du nouveau transporteur forestier Locomo, conçu et développé conjointement par une entreprise finlandaise et Tanguay, de Saint-Prime.

SAINT-PRIME — Les Industries Tanguay Limitée, de Saint-Prime, et Forano, de Plessisville, sont maintenant des partenaires. Et M. Jean-Paul Tanguay, le président-fondateur de l'entreprise de fabrication qui porte son nom, mise énormément sur cette nouvelle association.

En fait, Forano, qui compte 105 ans d'existence et qui est une filiale de la Société générale de financement (SGF) devient le distributeur exclusif des chargeuses Tanguay, non seulement au Canada, mais également au Mexique et en Amérique du Sud. L'entente doit être confirmée le 27 mars, à Montréal, par les représentants des deux compagnies.

Forano, qui emploie environ 1.000 personnes, fabrique elle-même de l'équipement pour l'industrie des pâtes et papiers et les compagnies minières. La société de Plessisville posséderait un service de représentation et de mise en marché efficace, ce qui s'annonce assez intéressant pour l'équipe des ven-

tes de Tanguay Ltée, de Saint-Prime. De plus, le président de Forano, M. Jacques Sincennes, ne manquera pas de dynamisme, ce qui inspire une grande confiance chez l'industriel Jean-Paul Tanguay. Autre développement à court terme, communiqué par M. Tanguay le programme d'expansion à court terme de Forano comprend l'ouverture d'une succursale dans la région, au moment même où la compagnie s'implantera à Calgary, Alberta.

L'Alcan et la France

En plus des chargeuses de bois qui seront désormais vendues par Forano, Tanguay, de Saint-Prime, produit également des tronçonneuses mobiles et fixes pour l'exploitation forestière. Mais en 1975, Tanguay sonnait le départ d'un vaste programme de diversification, lequel permettra éventuellement à l'entreprise de ne plus être à la merci d'un seul secteur d'activités. En d'autres mots, même s'il survient un

fléchissement sérieux dans le domaine des pâtes et papiers, Tanguay Ltée n'aura pas à réduire son personnel pour demeurer à flot, puisque sa production sera variée.

C'est pour cette raison qu'un accord vient d'être bâclé avec une compagnie française. D'après ce contrat, Tanguay, de Saint-Prime, s'engage à écouler au pays le produit de cette entreprise étrangère, pour une période d'un an. Par la suite, Tanguay fabriquera ce produit, sous licence. M. Tanguay estime cependant que le temps n'est pas venu d'identifier plus précisément cette nouvelle spécialité qui se rapporte cependant à l'industrie du bâtiment...

Toujours au chapitre de la diversification, Tanguay Limitée effectue depuis quelques semaines à peine, des travaux de recherche et de développement pour le compte de l'Alcan. "Jusqu'ici, ces contrats étaient confiés à des ateliers spécialisés de Montréal et de Toronto", rap-

porte M. Jean-Paul Tanguay. Des ingénieurs et des techniciens de Tanguay, de Saint-Prime, sont donc appelés à travailler régulièrement sur divers projets soumis par l'Alcan. On peut rappeler ici que Tanguay Limitée recrute actuellement 9 ingénieurs en permanence, à Saint-Prime et à Montréal. Sans compter les nombreux dessinateurs et techniciens. "J'ai même engagé un ingénieur en permanence pour travailler avec l'Alcan," signale M. Tanguay.

Les Finlandais aussi

On se souvient qu'en 1976, Tanguay et une compagnie finlandaise, Locomo, établissent une entente en vue de la production à Saint-Prime, d'un transporteur de billes muni d'un grappin et d'un coupeau mécanique. Les premières unités de ce mastodonte forestier se vendant plus de \$100.000 seront livrées au début de l'été. A Saint-Prime, les ouvriers de Tanguay fabriquent le grappin, la chargeuse et l'assemblage complet. Ce qui signifie qu'une proportion de 40 pour cent de la machine est réalisée à Saint-Prime.

Une chargeuse de modèle "4020" a été créée chez Tanguay, afin d'être adaptée au nouveau transporteur Locomo. Et puisque l'on parle d'innovations, Tanguay et ses hommes viennent tout juste de concevoir et de construire une "petite" tronçonneuse, qui s'avère d'ores et déjà d'une grande utilité pour les entreprises et même les propriétaires de bois. Le prototype de cette machine, qui coûte environ \$60.000 a été vendu lors de la première séance de démonstration préparée loin de l'usine à Saint-Prime.

Tanguay contrôle toujours

Actuellement, 80 personnes trouvent de l'emploi chez Tanguay Ltée. Sous peu, ce nombre sera cependant augmenté. Le contrat de travail a été renouvelé pour trois ans à compter du 15 novembre dernier. Environ 50 pour cent du personnel est préposé à l'assemblage. Le salaire moyen est présentement de \$6.38 l'heure. Ce taux passera à \$6.51 en mai prochain.

L'industriel Jean-Paul Tanguay, natif de Saint-Prime, tient à spécifier qu'il exerce encore le contrôle de son entreprise 80,3 pour cent des actions disponibles sont entre ses mains. La balance appartient depuis 1975 à la Société de

développement industriel du Québec. Le chiffre d'affaires de l'entreprise de Saint-Prime se situera à \$5 millions cette année, prévoit-on. Mais les ventes pourraient facilement at-

teindre \$20 ou \$22 millions annuellement sans qu'il soit nécessaire de modifier les présentes installations, suivant M. Tanguay lui-même. En fait, l'usine actuelle a été complétée en

1974. Enfin, le Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) travaille actuellement à l'amélioration, si possible, de l'une des chargeuses les plus po-

pulaires et les plus versatiles des Industries Tanguay Ltée. Cela, afin de permettre à l'industrie de Saint-Prime d'obtenir encore une meilleure part des marchés canadiens et mondiaux.

La Caisse populaire de St-Prime

Actif: **\$2,950,000.00**

Nombre de membres: **1,590**

Services offerts:

EPARGNE RETRAITE, EPARGNE LOGEMENT, CAISSE DE NOEL ET DE TAXES FLEXI TERME, DEPOT A TERME ET BIENTOT SERVICE ACCUEIL 60.

LA CAISSE A ETE FONDEE EN OCTOBRE 1937.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

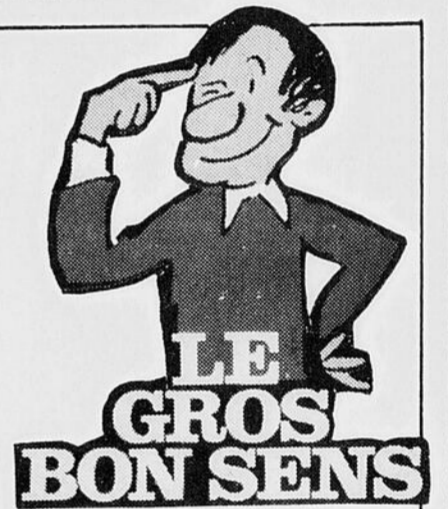
Président: Rainville, Rosario
Vice-président: Lamontagne, Gilles
Secrétaire: Parent, Claude
Administrateurs: Girard, N.-Armand
Tremblay, Victor

COMMISSION DE CREDIT:

Président: Lamontagne, Roland
Commissaire: Bilodeau, Simon
Commissaire: Laberge, J.-Marie

CONSEIL DE SURVEILLANCE:

Président: Grenier, Mme Michèle
Secrétaire: Milot, J.-Marie
Conseiller: Lamontagne, Bernard



Les Américaines font confiance à Tanguay

SAINT-PRIME — Les plus importants, parmi les producteurs de pâtes et papiers des Etats-Unis, achètent maintenant des machines produites par les Industries Tanguay Ltée, de Saint-Prime, au Lac-Saint-Jean.

Par exemple, Georgia-Pacific, l'immense entreprise de l'Ouest américain comptant des succursales au Canada et ailleurs dans le monde, a déjà acheté deux chargeuses à bois de marque Tanguay. Et il s'agit d'un début. Parmi les autres géants des Etats-Unis qui ont acheté des produits de Tanguay, on remarque les sociétés St-Regis, (tronçonneuse fixe), International Paper (une tronçonneuse mobile, en Louisiane), Boise-Cascade et Quebec North Shore (son usine se trouve à Baie-Comeau, mais c'est une propriété du journal Chicago Tribune).

Une autre compagnie américaine, la Great Northern Paper, a commandé une tronçonneuse fixe de \$500.000 pour des chantiers situés dans le Maine.

Quant aux compagnies forestières du Canada elles sont pour la plupart des clientes de Tanguay Limitée, à Saint-Prime. La compagnie Abitibi, de Toronto, que dirige Price depuis novembre 1974, a investi \$800.000 pour une machine de Tanguay, utilisée à son usine d'Iroquois Falls, Ontario. Consolidated-Bathurst, Price

Domtar, Fraser, Domohue, et Labrador Linerboard comptent parmi les autres acheteurs des robots mécaniques conçus et fabriqués chez Tanguay Ltée.

Elle fonctionne toujours

La première machine Tanguay fut produite il y a onze ans, et elle est toujours en service... quand il y a exploitation forestière, évidemment. Il s'agit d'une tronçonneuse employée par la compagnie Price, au camp Pikauba, près du "boulevard" Talbot.

Depuis le début de l'entreprise, Tanguay a mis sur le marché 105 tronçonneuses mobiles et fixes (d'une valeur de \$100.000 à \$2.6 millions l'unité); et 188 chargeuses. Jusqu'à ce jour, les principaux utilisateurs de ces machines auront été dans l'ordre, Consolidated-Bathurst et Price.

Tanguay n'a pas encore réussi à exporter en Europe et en Afrique, mais certaines de ses machines sont employées à Ceylan.

Le bois de ce pays de l'Océan Indien est particulièrement difficile à manoeuvrer, en raison de son poids: un tronc mesurant 40 pouces de diamètre et d'une longueur de 25 pieds pèse 10.000 livres... Auparavant, ce matériau était chargé par des éléphants. On dit que ceux-ci font la belle vie depuis que les chargeuses de Tanguay ont pris la relève.

Gagnant Lys d'or

"FROMAGE CHEDDAR"

Le meilleur fromage "cheddar" en 1976

ALBERT PERRON INC.

En plus du cheddar frais et veilli nous fabriquons le fromage en grains et le beurre.



ST-PRIME



REGARD SUR SAINT-PRIME



MARCHE PROVINCIAL — Le bois de construction produit chez Lamontagne Ltée est d'abord vendu à Québec et à Montréal.

Les grands centres achètent beaucoup de bois à St-Prime

SAINT-PRIME — La majeure partie de la production de l'entreprise Les Bois d'Oeuvre Lamontagne Inc., de Saint-Prime, est écoulée à l'extérieur de la région, principalement sur les marchés de Montréal et de Québec.

Lamontagne Inc., c'est un manufacturier de matériaux de construction, dont la capacité annuelle varie de 4 à 5 millions de p.m.p. (pieds, mesure de planche). C'est aussi un producteur de copeaux, lesquels sont expédiés en totalité aux usines de la Consolidated-Bathurst, à Grand-Mère et à Shawinigan.

L'entreprise demeure en outre l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois à Saint-Prime. Présentement, les installations de Lamontagne emploient 36 personnes. Et ce personnel augmente au cours de la belle saison. "On peut dire que ça va bien. Toutefois, le prix du bois n'a pas tendance à augmenter, ce qui n'est pas le cas pour les salaires.

Mais on prévoit une amélioration de la situation au cours des prochains mois," déclare un porte-parole de la compagnie, Mme Irène Bouchard-Lamontagne, lors d'une entrevue.

Une société familiale

Fondée en 1969 par M. Eugène Lamontagne, maintenant âgé de 64 ans, la compagnie qui porte son nom demeure entièrement sous le contrôle familial. Les six actionnaires sont, outre le président-fondateur, Mme Annette Lamontagne, secrétaire, MM. Laurent Lamontagne, vice-président, Claude Lamontagne, Ghislain Lamontagne et Claude Bouchard. M. Ghislain Lamontagne est un ingénieur forestier qui a travaillé durant quelques années à Chibougamau.

L'an dernier, les propriétaires ont investi \$150,000 dans l'entreprise. Et depuis le début de l'année, on a fait l'achat d'une tronçonneuse de marque Tanguay.



ENTREPRISE FAMILIALE — Selon Mme Irène Bouchard-Lamontagne, l'année en cours s'annonce meilleure que 1976 pour l'industrie fondée par son père.

Pour vaincre le chômage, réunir capital et travail

SAINT-PRIME — Le président de l'Union régionale des Caisses Populaires Desjardins, M. Rosario Rainville, de Saint-Prime, déclare que l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en général, est relativement bonne. Tout en déplorant l'existence d'un niveau de chômage important, M. Rainville soutient cependant qu'il ne s'agit pas d'être défaitiste.

"Il nous faut plutôt compter sur nos propres efforts pour activer notre économie. Nous parviendrons à la stimuler par l'union du labeur et des capitaux. C'est nous-mêmes qui avons les premiers la mission d'améliorer notre économie," de commenter M. Rainville, lors d'une entrevue à Saint-Prime.

Selon lui, il importe de se libérer progressivement de cette grande dépendance envers les entreprises colossales. "Quand on dépend des multinationales, on sait ce qui se passe. Nous sommes trop esclaves de ces géants," constate M. Rainville. Il ajoute que la population de la région a suffisamment d'énergie et de ressources, pour les mettre à profit en s'assurant de cette façon un avenir meilleur.

M. Rainville au Brésil

M. Rainville est délégué par l'Union régionale de Chicoutimi, de même que par la fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, à la conférence

internationale des Caisses d'épargne et de crédit à Rio de Janeiro, du 17 au 21 avril. L'an passé, il a assisté à des échanges internationaux de ce genre, à la Place des Arts, de Montréal.

Le président Rainville sera de retour au Saguenay-Lac-Saint-Jean à temps, pour diriger l'assemblée annuelle de l'Union régionale, le 24 avril, au Collège de Chicoutimi. Incidemment, on connaîtra bientôt les résultats d'une étude scientifique entreprise par des spécialistes de l'extérieur, en rapport avec la nécessité ou non de relocaliser le siège social de l'Union régionale, établi depuis sa fondation, à Métabetchouan.

Réunir Roberval-St-Félicien

M. Rosario Rainville, qui exécute présentement son 2e mandat consécutif en tant qu'administrateur de la Fiducie du Québec, autre branche du Mouvement Desjardins, regrette, par ailleurs, la rivalité existant entre Saint-Félicien et Roberval. Il prétend personnellement qu'une telle division freine considérablement le développement harmonieux du secteur.

Son point de vue est le suivant: "Moi, je vois trois pôles d'attraction au Lac-Saint-Jean: Alma, Dolbeau et Roberval-Saint-Félicien, pourvu que les luttes de clocher stériles cessent pour de bon entre ces deux dernières villes."

Pour bien se récréer, manger se reposer et s'amuser l'endroit par excellence au Lac-St-Jean



- Salle de réception
- Taverne (avec table de pool)
- Salle à manger
- Chambres Motel
- Etc.



Reconnue mondialement, grâce à ses industries premières, site de l'industrie pionnière dans la foresterie, site de la fromagerie, gagnante de la médaille d'or, mondialement. Siège social de bien d'autres commerces.

Maire Garneau.

CONSEILLERS:

- Siège no 1: Idola Boily
- Siège no 2: Claude Bouchard (Julien)
- Siège no 3: Philippe Taillon
- Siège no 4: Marcel Bergeron
- Siège no 5: Adrien Grenier
- Siège no 6: Jacques Vézina

- Secrétaire-trésorier: Denis Taillon
- Ass.-secrétaire: Claudine Simard
- Chef des pompiers: Raymond Delisle
- Contremaître municipal: Edmour Laflamme
- Prés. Comm. Municipale Loisirs: Marcel Bergeron
- Prés. Comm. Urbaniste: Normand Laberge
- Population: près de 2,500.

